



Données ministérielles de base



Données ministérielles de base - 1 9 9 7 -

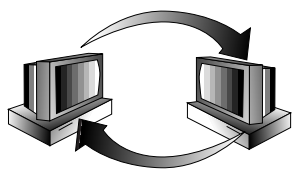
Section des statistiques ministérielles

Direction de la gestion de l'information ministérielle

Direction générale de la gestion de l'information

Affaires indiennes et du Nord Canada

Mars 1998



Vous pouvez accéder à cette publication par l'intermédiaire de notre site Internet
sous Publications à : www.inac.gc.ca

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Jane Stewart, c.p., députée
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 1998

QS-3575-000-BB-A1
N° : R12-7/1997 au catalogue
ISBN 0-662-63-201-X

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

► Avis de renouvellement ► *Données ministérielles de base 1998*

Retourner à : Section des statistiques ministérielles
Direction de la gestion de l'information
Affaires indiennes et du Nord Canada
110, rue Wellington, pièce 530
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Télécopieur : (819) 953-6010
Adresse électronique : instat@inac.gc.ca

Nombre d'exemplaires : _____

Veuillez faire les changements suivants :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Faire suivre au nouveau souscripteur
(Remplir la partie A ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Cesser la souscription
(Remplir la partie B ci-dessous) |
| <input type="checkbox"/> Changement d'adresse
(Remplir la partie A ci-dessous) | <input type="checkbox"/> Demande d'informations supplémentaires
(Remplir la partie B ci-dessous) |
| <input type="checkbox"/> Voir les remarques ci-dessous | |

VOTRE NOM SERA ENLEVÉ DE NOTRE LISTE DE DIFFUSION SI VOUS NE RETOURNEZ PAS CE FORMULAIRE.

PARTIE A : Coordonnées

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Nouvelles coordonnées

Nom : _____

Address : _____

Tél. : _____

PARTIE B — Remarques :

Nous espérons que la publication *Données ministérielles de base* vous a fourni une information utile et pertinente. N'hésitez pas à communiquer avec notre ligne de demande de renseignements statistiques au (819) 953-9999 pour toute information supplémentaire.

► Responsabilité de l'ouvrage ►

Cet ouvrage a été préparé sous la direction de David Dahm, gestionnaire, Section des statistiques ministérielles, Direction de la gestion de l'information ministérielle. Les principaux auteurs en sont Susane Lizotte et David Dahm. Les services techniques, d'aide à la rédaction et de révision ont été fournis par le personnel de la Direction de la gestion de l'information ministérielle ainsi que par des organismes à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère des Affaires indiennes et du Nord.

► Table des matières ►

Responsabilité de l'ouvrage	iii
Liste des figures	vii
Liste des tableaux	ix
Note aux utilisateurs	xi
Introduction	1
Population	3
Santé	21
Instruction	29
Condition sociale	39
Conditions de logement	45
Autonomie gouvernementale	49
Activité économique et activité sur le marché du travail	57
Le Nord	63
Points supplémentaires	75
Lexique	78

► Liste des figures ►

Figure 1	Croissance de la population d'Indiens inscrits dans les réserves et hors réserve	4
Figure 2	Croissance de la population d'Indiens inscrits, avec indication des inscrits en vertu de la loi C-31	6
Figure 3	Population d'Indiens inscrits par région	8
Figure 4	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région	10
Figure 5	Population d'Indiens inscrits hors réserve par région	12
Figure 6	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC	14
Figure 7	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1996 . . .	16
Figure 8	Répartition de la population par âge et par sexe, 1996	18
Figure 9	Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits	22
Figure 10	Taux de mortalité, population d'Indiens inscrits	23
Figure 11	Taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits	24
Figure 12	Taux de mortalité par principale cause de décès, population d'Indiens inscrits	25
Figure 13	Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits	27
Figure 14	Nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves qui fréquentent la maternelle et les écoles élémentaires et secondaires	30
Figure 15	Élèves dans les réserves faisant 12 années consécutives de scolarité	31
Figure 16	Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, population d'Indiens inscrits et d'Inuit	32
Figure 17	Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens	33
Figure 18	Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires 1995/96	34
Figure 19	Écoles administrées par des bandes	35
Figure 20	Effectif des maternelles, et des écoles élémentaires et secondaires, par type d'école, population dans les réserves, Canada 1987/88 - 1996/97	36
Figure 21	Espace réservé à l'éducation dans les réserves	38
Figure 22	Nombre moyen d'enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada	40
Figure 23	Nombre moyen d'adultes placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada	41
Figure 24	Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits dans les réserves	42
Figure 25	Bandes administrant le Programme d'aide sociale	43
Figure 26	Logements neufs et rénovés dans les réserves	46
Figure 27	Logements appropriés dans les réserves	47

Figure 28	Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada	48
Figure 29	Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale	50
Figure 30	Taux de participation aux modes optionnels de financement	52
Figure 31	Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme	53
Figure 32	Profil des dépenses, Programme des affaires indiennes et inuit.	54
Figure 33	Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 15 ans et plus, faisant partie de la population active.	58
Figure 34	Indiens inscrits dans les réserves, de sexe féminin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active	59
Figure 35	Indiens inscrits dans les réserves, de sexe masculin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active	60
Figure 36	Nombre total de tous les genres d'organismes de développement économique communautaire (ODEC)	61
Figure 37	Croissance démographique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	64
Figure 38	Populations autochtone et non autochtone du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest	65
Figure 39	Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	67
Figure 40	Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	68
Figure 41	Dépenses du MAINC pour le Nord (dollars courants)).	69
Figure 42	Répartition de l'emploi chez les Autochtones et les non-Autochtones, Yukon et Territoires du Nord-Ouest.	71
Figure 43	Revenu personnel moyen, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	72
Figure 44	Terres administrées par le MAINC	76

► Listes des tableaux ►

Tableau 1	Population d'Indiens inscrits et taux de croissance annuels moyens (TCAM) sur et hors réserve, Canada, 1982 - 1996	5
Tableau 2	Indiens inscrits et nouveaux inscrits en vertu de la loi C-31, taux de croissance annuels moyens, Canada, 1982 - 1996	7
Tableau 3	Population d'Indiens inscrits par région, 1982 - 1996	9
Tableau 4	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région, 1982 - 1996	11
Tableau 5	Population d'Indiens inscrits hors réserve par région, 1982 - 1996	13
Tableau 6	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC, Canada, 1982 - 1996 . . .	15
Tableau 7	Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1996 . . .	17
Tableau 8	Répartition par âge et par sexe, 1996, Indiens inscrits et ensemble des Canadiens	19
Tableau 9	Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits, Canada, 1975 - 1996	22
Tableau 10	Nombre de décès et taux de mortalité, population d'Indiens inscrits, Canada 1985 - 1994	23
Tableau 11	Décès infantiles et taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits, Canada, 1985 - 1994	24
Tableau 12	Taux de mortalité selon la cause du décès, population d'Indiens inscrits, Canada, 1985 - 1994.	26
Tableau 13	Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits, Canada, 1986-1995	27
Tableau 14	Nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves qui fréquentent la maternelle et les écoles élémentaires et secondaires, Canada, 1987/88 – 1996/97	30
Tableau 15	Élèves dans des réserves faisant 12 années consécutives de scolarité, Canada, 1987/88 – 1996/97 (Révisé) .	31
Tableau 16	Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, population d'Indiens inscrits et d'Inuit, 1987/88 – 1996/97 (Révisé)	32
Tableau 17	Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1993/94 – 1995/96	33
Tableau 18	Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, par région, 1995/96	34
Tableau 19	Écoles administrées par des bandes, Canada, 1987/88 – 1996/97	35
Tableau 20	Effectif total des maternelles et des écoles élémentaires et secondaires par type d'école, population dans les réserves, Canada, 1987/88 – 1996/97 (Révisé).	37
Tableau 21	Espace réservé à l'éducation dans les réserves, Canada, 1987/88 – 1996/97 (Révisé)	38
Tableau 22	Nombre moyen d'enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1987/88 – 1996/97	40
Tableau 23	Nombre moyen d'adultes placés en établissement institutionnel, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1987/88 – 1996/97	41
Tableau 24	Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1987/88 – 1996/97 (Révisé).	42
Tableau 25	Bandes administrant le Programme d'aide sociale, Canada, 1988/89 – 1996/97	43

Tableau 26	Nombre total de logements neufs et rénovés dans les réserves, Canada, 1987/88 – 1996/97	46
Tableau 27	Logements appropriés dans les réserves, Canada, 1988/89 – 1996/97	47
Tableau 28	Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada 1987/88 – 1996/97	48
Tableau 29	Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, Canada, provinces et territoires, 1997	51
Tableau 30	Taux de participation aux modes optionnels de financement (MOF), Canada, 1987/88 – 1996/97	52
Tableau 31	Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme, Canada, 1988/89 – 1996/97	53
Tableau 32	Transfert des dépenses et des équivalents temps plein du Programme des affaires indiennes et inuit (PAII), Canada, 1987/88 – 1996/97	55
Tableau 33	Pourcentage de la population de 15 ans et plus faisant partie de la population active, Indiens inscrits dans les réserves, par province/territoire, 1981 – 1991	58
Tableau 34	Pourcentage des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 – 1991	59
Tableau 35	Pourcentage des Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 – 1991	60
Tableau 36	Organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, 1988/89 – 1996/97	61
Tableau 37	Croissance démographique totale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1987 – 1996	64
Tableau 38	Population totale par origine ethnique autochtone et non autochtone, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 – 1991	66
Tableau 39	Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1987-1996 (Révisé)	67
Tableau 40	Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest 1986 - 1995	68
Tableau 41	Dépenses du MAINC pour le Nord 1987/88 - 1996/97 (Révisé)	70
Tableau 42	Répartition de l'emploi dans la population, personnes de 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest – 1981 - 1991	71
Tableau 43	Revenu par source, population de 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest – 1985 et 1990	73
Tableau 44	Terres administrées par le MAINC – Canada, 1989/90 - 1996/97	76

► Note aux utilisateurs ►

La plupart des chiffres présentés dans cette étude proviennent des bases de données administratives du MAINC. Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux chiffres au 31 décembre 1996.

Nous tenons à souligner que toutes les données concernant l'activité sur le marché du travail et le revenu de la population indienne inscrite proviennent des résultats des recensements de 1986 et de 1991. Les données du recensement de 1996 sur les Autochtones seront publiées au début de 1998. Nous désirons informer les utilisateurs que, pour éviter de diffuser deux fois la même information, à compter de la présente édition de *Données ministérielles de base, 1997 (DMB)*, les données sur les dépenses liées aux programmes réalisés pour les Premières nations ne sont plus incluses dans la publication. Les utilisateurs qui désirent obtenir des renseignements financiers sur les dépenses de programme voudront bien consulter le *Budget des dépenses 1997- 1998, un rapport sur les plans et les priorités*, qui renferme les montants des dépenses annuelles du MAINC présentés au Parlement. Enfin, certaines des données présentées ici peuvent être différentes des données publiées antérieurement, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques.

► Introduction ►

En collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), les Premières nations et les habitants du Nord prennent davantage en main la gestion de leurs terres et des lois qui les régissent. Pour aider à faire la chronique de l'effet de ces changements, *Données ministérielles de base (DMB)* fournit une mise à jour annuelle des conditions de vie des Indiens inscrits et des habitants du Nord.

DMB ajoute aux renseignements présentés dans les éditions antérieures et offre un portrait précis des Premières nations et des habitants du Nord. Les sujets traités dans *DMB* comprennent les tendances observées au niveau de la population, l'éducation, la santé et les conditions sociales, le logement, l'autonomie gouvernementale, les conditions économiques et l'activité

sur le marché du travail. Pour chacune des questions étudiées, les données sont présentées sous forme de texte, de graphiques et de tableaux.

Les chiffres peuvent être différents de ceux des versions antérieures, en raison de la publication des données plus récentes des programmes ou des révisions du Ministère. La mention «Révisé» figure en haut de toutes les pages renfermant des révisions à une série chronologique. Toutes les données présentées dans *DMB* proviennent de sources administratives du MAINC et de Santé Canada. Les statistiques sur la population active sont tirées du recensement du Canada réalisé par Statistique Canada.

Tout au long de *DMB*, «Indien» signifie Indien inscrit. Une personne reconnue selon la *Loi sur les Indiens* est un Indien inscrit. En juin 1985,

le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. En vertu de la *Loi C-31*, les personnes qui avaient perdu leurs droits à cause de certaines dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens* peuvent se voir rendre leur statut d'Indien de plein droit et leurs droits d'affiliation. Le chapitre Population montre la croissance marquée de la population d'Indiens inscrits qui s'est produite depuis le début du processus de réintégration qui fait suite à l'adoption de la *Loi C-31*.

En 1996-1997, le MAINC administrait 2 406 réserves pour 608 Premières nations réparties dans tout le Canada. En 1996, les Indiens inscrits formaient 2 % de la population totale du Canada.

► Population ►

Croissance de la population	4
Population et loi C-31	6
Population par région	8
Population dans les réserves par région	10
Population hors réserve par région	12
Population par zone géographique	14
Population par zone géographique et par région, 1996	16
Répartition de la population par âge et par sexe, 1996	18

► Croissance de la population ►

Points saillants

Sept Indiens inscrits sur dix vivaient dans une réserve en 1982. Cette proportion est tombée à moins de six sur dix en 1996.

Les taux de croissance élevés de la population d'Indiens inscrits hors réserve entre 1982 et 1988 sont essentiellement attribuables à la réintégration de nombreux Indiens en vertu de la loi C-31. La population hors réserve devrait continuer de croître plus rapidement que la population des réserves. Au cours des cinq prochaines années, la population d'Indiens inscrits devrait augmenter au taux annuel de 2,1 %. Ce taux représente 1,8 fois celui de la croissance de la population canadienne (1,2 %) pendant la même période.

Figure 1 Croissance de la population d'Indiens inscrits dans les réserves et hors réserve

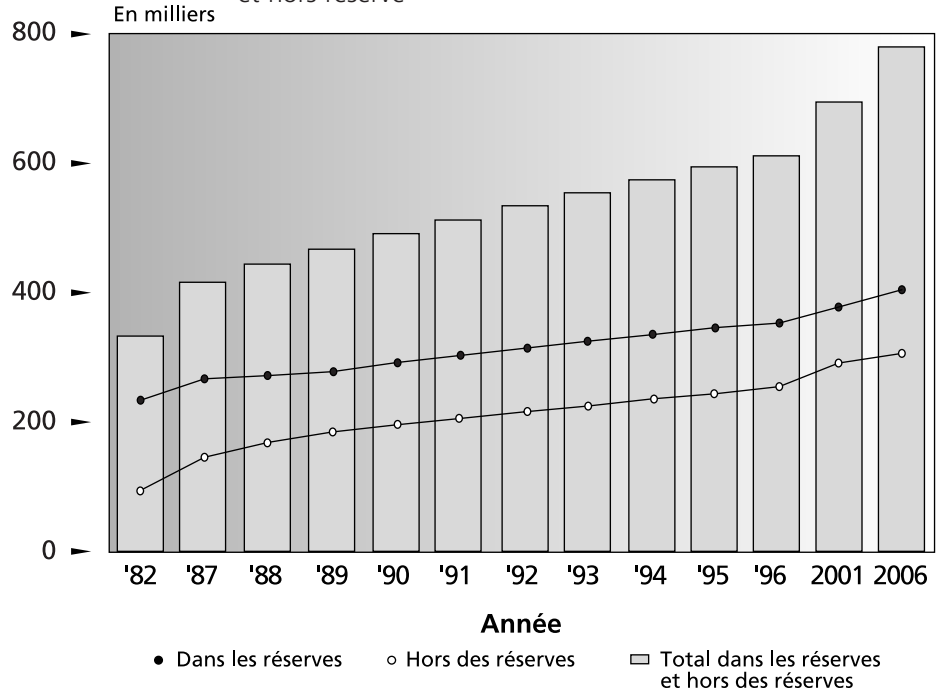


Tableau 1 Population d'Indiens inscrits et taux de croissance annuels moyens (TCAM)^{1,2} sur et hors réserve, Canada 1982 - 2006

Année	Dans les réserves ³			Hors des réserves			Total		
	Nbre	%	TCAM	Nbre	%	TCAM	Nbre	%	TCAM
1982	235 640	70,9	2,64	96 538	29,1	8,84	332 178	100	4,60
1987	268 474	64,6	1,97	147 424	35,4	15,39	415 898	100	6,73
1988	273 766	61,7	2,16	170 118	38,3	9,73	443 884	100	5,06
1989	279 671	60,0	4,84	186 666	40,0	5,52	466 337	100	5,11
1990	293 204	59,8	3,94	196 974	40,2	5,11	490 178	100	4,41
1991	304 759	59,5	3,58	207 032	40,5	5,20	511 791	100	4,23
1992	315 663	59,2	3,42	217 798	40,8	4,17	533 461	100	3,72
1993	326 444	59,0	3,12	226 872	41,0	4,47	553 316	100	3,68
1994	336 643	58,7	3,35	237 014	41,3	3,42	573 657	100	3,38
1995	347 919	58,7	1,85	245 131	41,3	4,64	593 050	100	3,01
1996	354 369	58,0	2,10	256 505	42,0	2,70	610 874	100	2,300
2001	406 000	57,7	1,8	297 900	42,3	1,7	703 900	100	
2006	443 900	57,8		324 700	42,3		768 500	100	

Notes

1. Voir le Lexique.
2. Le taux de croissance annuel moyen pour les années 1996 à 2001 est calculé selon les chiffres de la population du Registre des Indiens au 31 décembre 1996.
3. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.

Source

1982-1996 : Registre des Indiens, MAINC.

► Population et loi C-31 ►

Point saillant

En 1987, environ 19 200 inscrits ont été ajoutés au Registre des Indiens.

En 1996, les inscrits en vertu de la loi C-31 représentaient plus de 17 % de la population totale des Indiens inscrits, soit 104 869 personnes.

* TCAM = Taux de croissance annuel moyen

Figure 2 Croissance de la population d'Indiens inscrits, avec indication des inscrits en vertu de la loi C-31

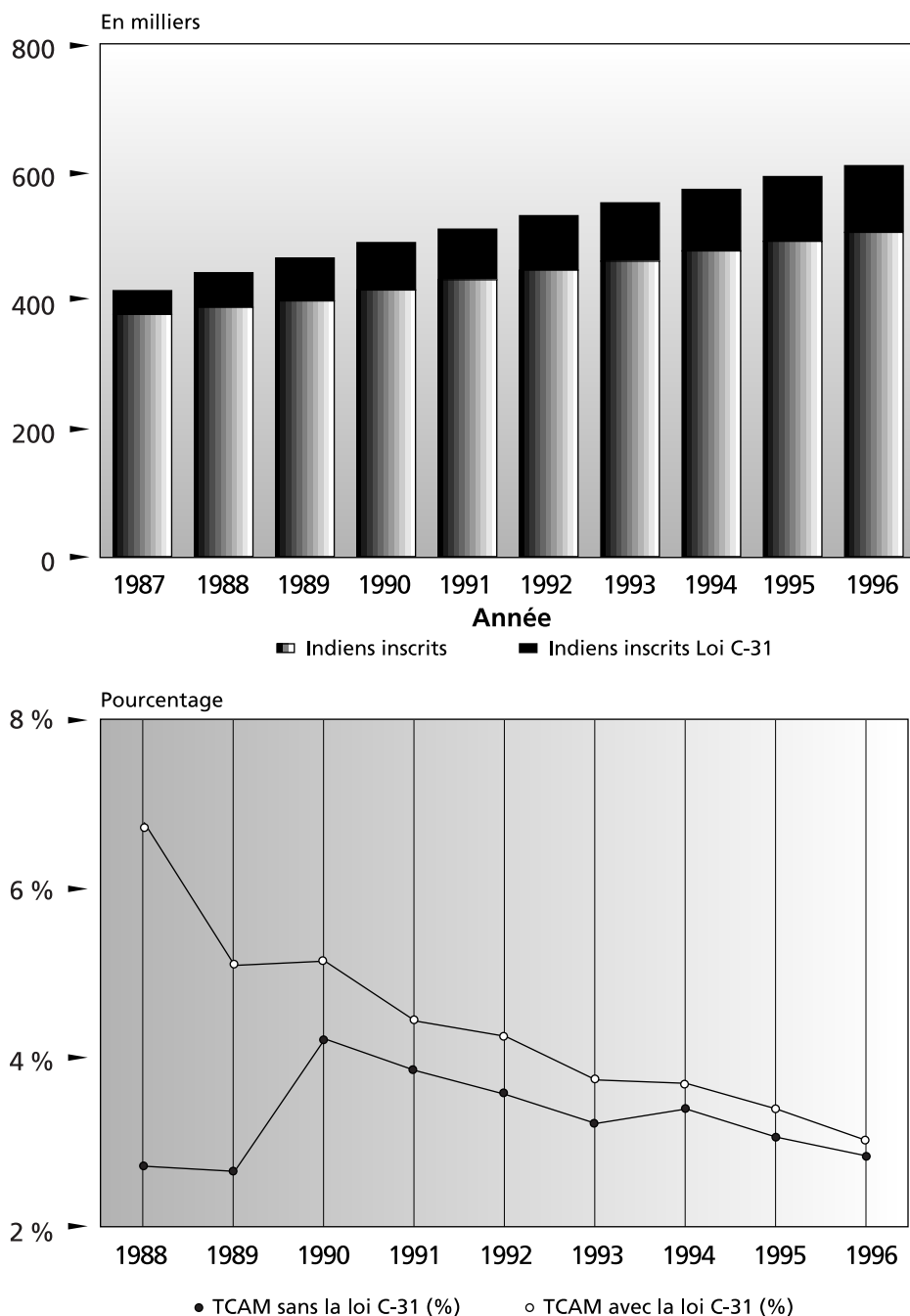


Tableau 2 Indiens inscrits et nouveaux inscrits en vertu de la loi C-31, taux de croissance annuels moyens, Canada, 1982 - 1996

Année	Indiens inscrits			Taux de croissance annuel moyen ¹		
	Sans la loi C-31	Inscrits en vertu de la loi C-31	Inscrits en vertu de la loi C-31	Total	Sans la loi C-31	Avec la loi C-31
1982	332 178	0	0	332 178		
1987	378 842	19 199	37 056	415 898	2,71	6,73
1988	389 110	17 718	54 774	443 884	2,65	5,06
1989	399 433	12 130	66 904	466 337	4,20	5,11
1990	416 195	7 079	73 983	490 178	3,83	4,41
1991	432 152	5 656	79 639	511 791	3,55	4,23
1992	447 514	6 308	85 947	533 461	3,21	3,72
1993	461 877	5 492	91 439	553 316	3,38	3,68
1994	477 509	4 709	96 148	573 657	3,05	3,38
1995	492 092	4 810	100 958	593 050	2,83	3,01
1996	506 005	3 911	104 869	610 874		

Note

1. Voir le Lexique.

Sources

1982-1996 : Registre des Indiens, MAINC.

1982-1996 : Direction de l'effectif des bandes et des droits, MAINC.

► Population par région ►

Points saillants

La population totale d'Indiens inscrits a presque doublé dans toutes les régions au cours des 15 dernières années.

En 1996, près du quart de la population totale d'Indiens inscrits (23 %) était en Ontario, qui en avait ainsi la plus forte proportion parmi toutes les régions. Un peu plus de 1 % de la population indienne était au Yukon.

Figure 3 Population d'Indiens inscrits par région

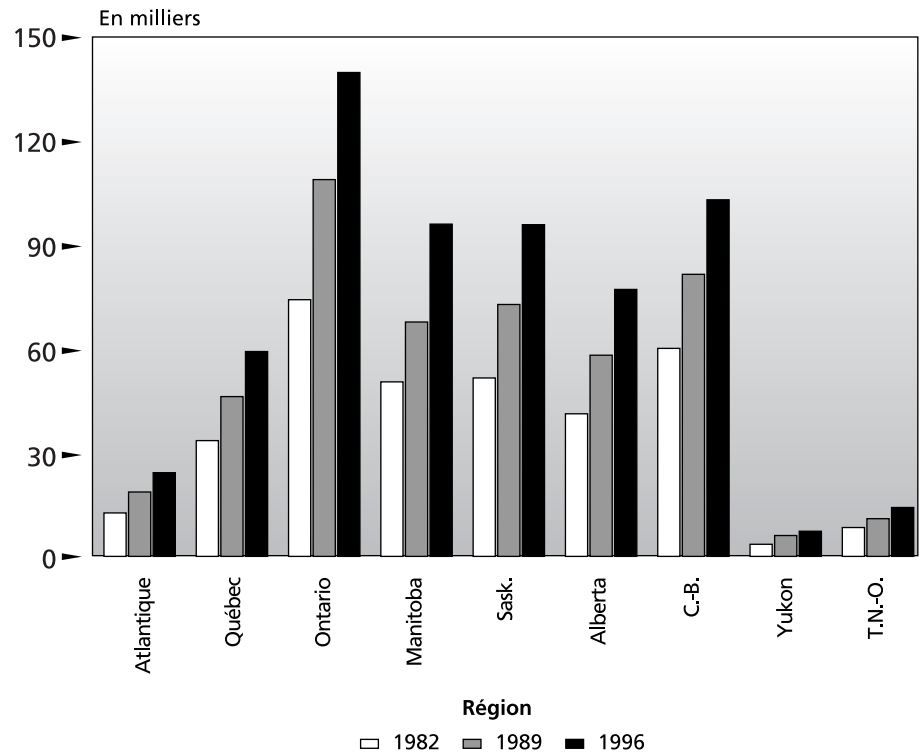


Tableau 3 Population d'Indiens inscrits par région, 1982-1996

Région	1982		1987		1988		1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996	
	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1	N ^{bre}	%1
Atlantique	12 438	3,7	16 792	4,0	17 713	4,0	18 433	4,0	19 319	3,9	19 935	3,9	20 684	3,9	21 524	3,9	22 380	3,9	23 225	3,9	23 959	3,9
Québec	33 145	10,0	41 227	9,9	44 111	9,9	45 742	9,8	48 551	9,9	50 728	9,9	52 562	9,9	54 273	9,8	55 848	9,7	57 223	9,6	58 640	9,6
Ontario	73 479	22,1	94 275	22,7	101 612	22,9	107 862	23,1	112 826	23,0	117 152	22,9	121 867	22,8	125 743	22,7	130 149	22,7	134 160	22,6	138 518	22,7
Manitoba	49 956	15,0	60 918	14,6	64 315	14,5	67 092	14,4	72 238	14,7	76 793	15,0	80 845	15,2	84 020	15,2	88 161	15,4	91 565	15,4	95 113	15,6
Saskatchewan	51 075	15,4	64 118	15,4	68 246	15,4	72 111	15,5	75 441	15,4	78 573	15,4	81 700	15,3	85 413	15,4	88 857	15,5	92 325	15,6	94 953	15,5
Alberta	40 820	12,3	52 053	12,5	55 290	12,5	57 590	12,3	60 303	12,3	63 169	12,3	66 065	12,4	68 639	12,4	71 297	12,4	74 123	12,5	76 419	12,5
C.B.	59 543	17,9	71 866	17,3	77 153	17,4	80 742	17,3	83 894	17,1	87 135	17,0	90 769	17,0	94 006	17,0	96 808	16,9	99 720	16,8	102 075	16,7
Yukon	3 466	1,0	5 037	1,2	5 510	1,2	5 973	1,3	6 227	1,3	6 450	1,3	6 628	1,2	6 807	1,2	6 948	1,2	7 088	1,2	7 199	1,2
T.N.-O.	8 256	2,5	9 612	2,3	9 936	2,2	10 792	2,3	11 378	2,3	11 856	2,3	12 341	2,3	12 891	2,3	13 209	2,3	13 621	2,3	13 998	2,3
Canada	332 178	100,0	415 898	100,0	443 886	100,0	466 337	100,0	490 177	100,0	511 791	100,0	533 461	100,0	553 316	100,0	573 657	100,0	593 050	100,0	610 874	100,0

Note

Pourcentage de la population totale d'Indiens inscrits: il est possible que le total des pourcentages ne soit pas exactement 100 puisque les pourcentages calculés sont arrondis.

Source

Registre des Indiens, MAINC.

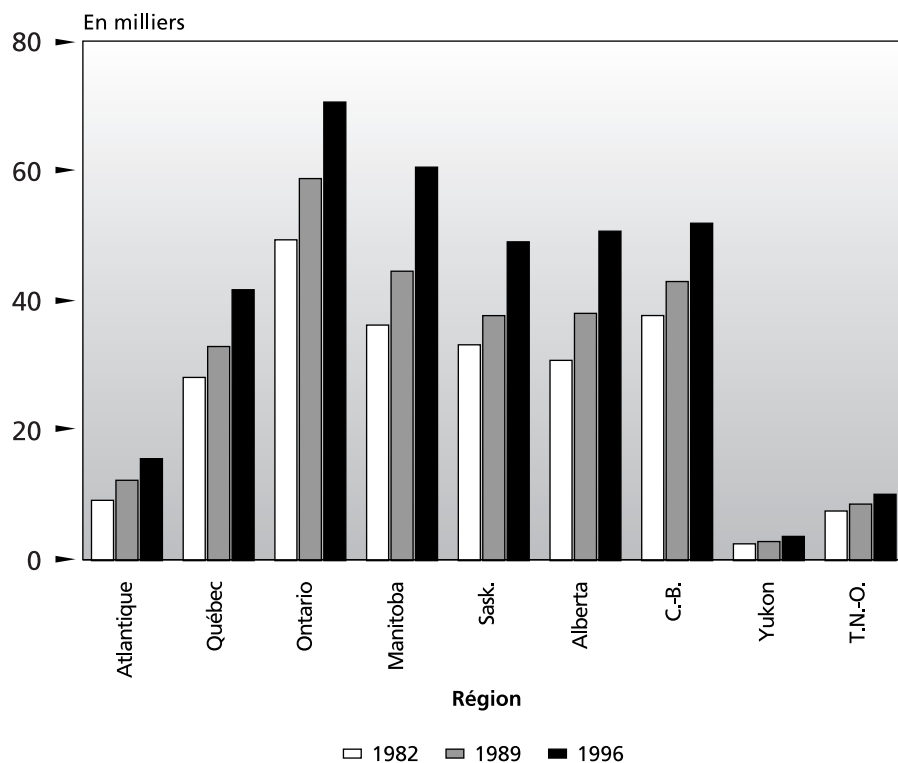
► Population dans les réserves par région ►

Points saillants

Par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans des réserves en 1996 variait entre un minimum de 3 742 au Yukon et un maximum de 70 434 en Ontario.

Entre 1982 et 1996, ce sont les régions de l'Atlantique, du Québec, du Manitoba et de l'Alberta qui ont connu les gains proportionnels les plus considérables, soit 69 %, 67 % et 64 %, respectivement.

Figure 4 Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région



**Tableau 4** Population d'Indiens inscrits dans les réserves¹ par région, 1982 - 1996

Région	1982		1987		1988		1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996	
	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²	N ^{bre}	% ²
Atlantique	9 306	74,8	11 517	68,6	11 989	67,7	12 398	67,3	12 974	67,2	13 633	68,4	14 039	67,9	14 476	67,3	14 917	66,7	15 328	66,0	15 732	65,7
Québec	28 263	85,3	31 816	77,2	32 765	74,3	33 029	72,2	34 744	71,6	35 953	70,9	37 215	70,8	38 303	70,6	39 398	70,5	40 582	70,9	41 487	70,7
Ontario	49 487	67,3	56 588	60,0	57 058	56,2	58 934	54,6	60 773	53,9	61 882	52,8	63 422	52,0	64 787	51,5	66 221	50,9	67 825	50,6	70 434	50,8
Manitoba	36 335	72,7	42 674	70,1	43 864	68,2	44 646	66,5	47 948	66,4	51 017	66,4	53 239	65,9	55 617	66,2	58 366	66,2	60 856	66,5	60 694	63,8
Saskatchewan	33 294	65,2	36 732	57,3	36 775	53,9	37 795	52,4	40 515	53,7	42 379	53,9	43 429	53,2	45 052	52,7	46 598	52,4	48 053	52,0	49 176	51,8
Alberta	30 895	75,7	35 974	69,1	36 863	66,7	38 144	66,2	40 012	66,4	41 565	65,8	43 254	65,5	44 981	65,5	46 737	65,6	49 458	66,7	50 818	66,5
C.B.	37 807	63,5	41 610	57,9	42 785	55,5	43 054	53,3	44 355	52,9	46 093	52,9	48 409	53,3	50 090	53,3	50 825	52,5	52 072	52,2	52 046	51,0
Yukon	2 596	74,9	2 973	59,0	3 042	55,2	2 948	49,4	2 871	46,1	2 940	45,6	3 120	47,1	3 374	49,6	3 676	52,9	3 712	52,4	3 742	52,0
T.N.-O.	7 657	92,7	8 590	89,4	8 625	86,8	8 723	80,8	9 012	79,2	9 297	78,4	9 536	77,3	9 764	75,7	9 905	75,0	10 033	73,7	10 240	73,2
Canada	235 640	70,9	268 474	64,6	273 766	61,7	279 671	60,0	293 204	59,8	304 759	59,5	315 663	59,2	326 444	59,0	336 643	58,7	347 919	58,7	354 369	58,0

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 3.

Source

1982-1996 : Registre des Indiens, MAINC.

► Population hors réserve par région ►

Points saillants

La population hors réserve a augmenté régulièrement entre 1982 et 1996, passant de 96 538 à 256 505 habitants. La croissance a été particulièrement forte entre 1982 et 1988, avec la mise en oeuvre de la loi C-31 en 1985.

Le nombre d'Indiens inscrits hors réserve a augmenté dans toutes les régions. Au sud du 60e parallèle, ce sont le Québec et l'Ontario qui ont connu les plus forts gains régionaux de population hors réserve entre 1982 et 1996. À l'inverse, c'est dans les régions de la Colombie-Britannique et du Manitoba que l'on a observé les plus faibles taux de croissance des populations hors réserve sur la même période.

Figure 5 Population d'Indiens inscrits hors réserve par région

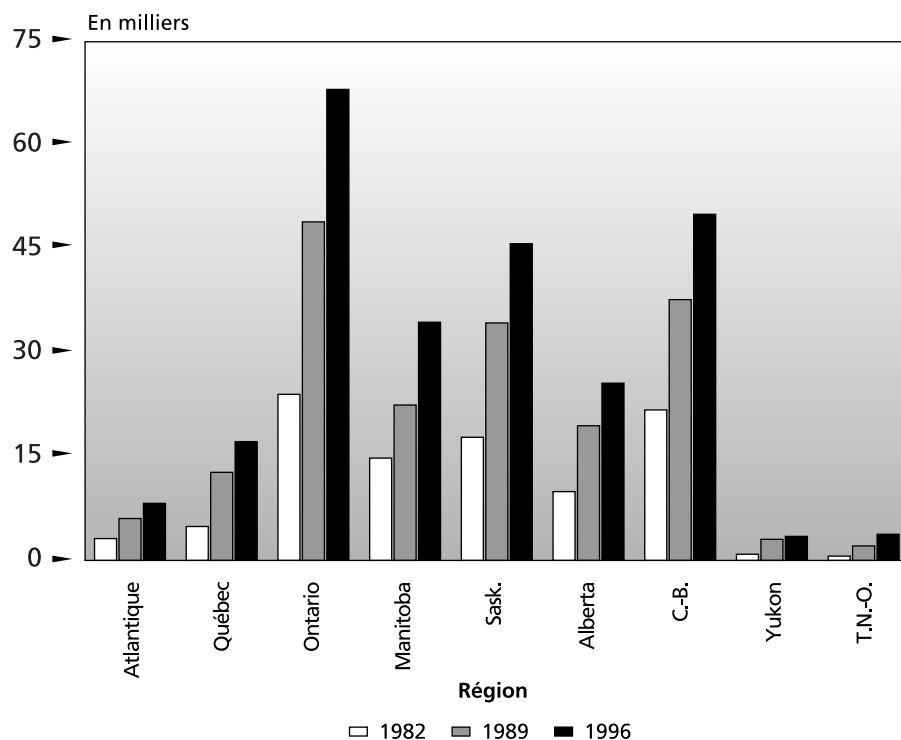


Tableau 5 Population d'Indiens inscrits hors réserve par région, 1982 - 1996

Région	1982		1987		1988		1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996	
	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹	N ^{bre}	% ¹
Atlantique	3 132	25,2	5 275	31,4	5 724	31,1	6 035	32,7	6 345	32,8	6 302	31,6	6 645	32,1	7 048	32,7	7 463	33,3	7 897	34,0	8 227	34,3
Québec	4 882	14,7	9 411	22,8	11 346	24,8	12 713	27,8	13 807	28,4	14 775	29,1	15 347	29,2	15 970	29,4	16 450	29,5	16 641	29,1	17 153	29,3
Ontario	23 992	32,7	37 687	40,0	44 554	41,3	48 928	45,4	52 053	46,1	55 270	47,2	58 445	48,0	60 956	48,5	63 928	49,1	66 335	49,4	68 084	49,2
Manitoba	13 621	27,3	18 244	29,9	20 451	30,5	22 446	33,5	24 290	33,6	25 776	33,6	27 606	34,1	28 403	33,8	29 795	33,8	30 709	33,5	34 419	36,2
Saskatchewan	17 781	34,8	27 386	42,7	31 471	43,6	34 316	47,6	34 926	46,3	36 194	46,1	38 271	46,8	40 361	47,3	42 259	47,6	44 272	48,0	45 777	48,2
Alberta	9 925	24,3	16 079	30,9	18 427	32,0	19 446	33,8	20 291	33,6	21 604	34,2	22 811	34,5	23 658	34,5	24 560	34,4	24 665	33,3	25 601	33,5
C.B.	21 736	36,5	30 256	42,1	34 368	42,6	37 688	46,7	39 539	47,1	41 042	47,1	42 360	46,7	43 916	46,7	45 983	47,5	47 648	47,8	50 029	49,0
Yukon	870	25,1	2 064	41,0	2 468	41,3	3 025	50,6	3 356	53,9	3 510	54,4	3 508	52,9	3 433	50,4	3 272	47,1	3 376	47,6	3 457	48,0
T.N.-O.	599	7,3	1 022	10,6	1 311	12,1	2 069	19,2	2 367	20,8	2 559	21,6	2 805	22,7	3 127	24,3	3 304	25,0	3 588	26,3	3 758	26,8
Canada	96 538	29,1	147 424	35,4	170 120	36,5	186 666	40,0	196 974	40,2	207 032	40,5	217 798	40,8	226 872	41,0	237 014	41,3	245 131	41,3	256 505	42,0

Note

Tous les pourcentages sont fondés sur les totaux régionaux du tableau 3. Il est possible que le total des pourcentages ne soit pas exactement 100 puisque les pourcentages calculés sont arrondis.

Source

1982-1996 : Registre des Indiens, MAINC.

► Population par zone géographique ►

Points saillants

La proportion d'Indiens dans les réserves habitant les régions rurales a augmenté entre 1982 et 1996, passant de 39,8 à 44,2 %.

En 1996, plus du tiers des Indiens dans les réserves (36,1 %) vivaient dans les zones urbaines définies par le MAINC, pendant que près du cinquième (17,7 %) des Indiens vivaient dans des zones à accès limité. Les zones à accès limité n'ont pas d'accès routier à un centre de services à longueur d'année.

Figure 6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves par zone géographique du MAINC

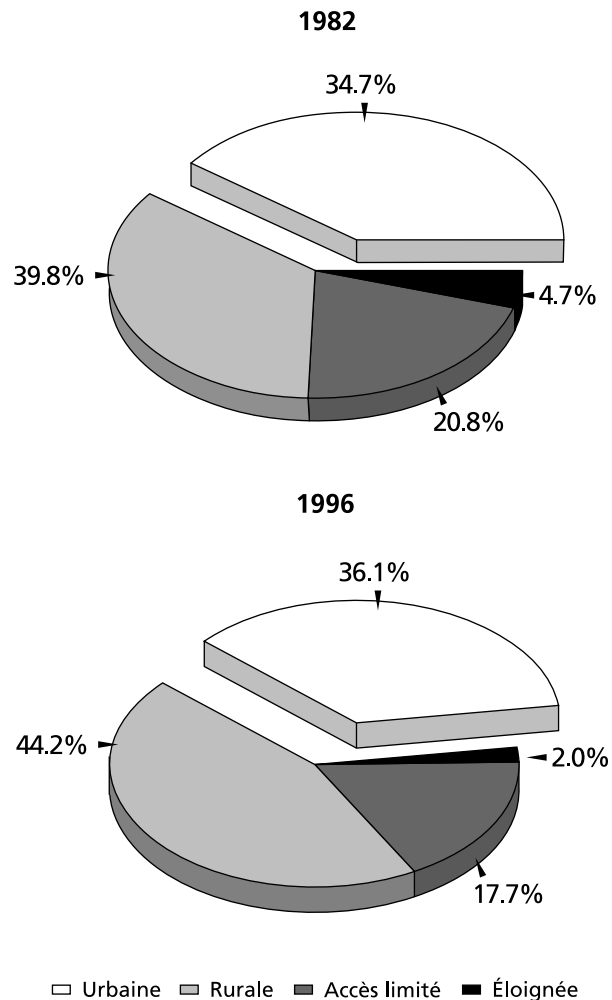


Tableau 6 Population d'Indiens inscrits dans les réserves¹ par zone géographique du MAINC², Canada, 1982 - 1996

Zone géographique		1982	1991	1992 ³	1993 ³	1994 ³	1995 ³	1996 ³
Urbaine	N ^{bre}	120 126	112 848	116 535	120 358	116 862	120 818	123 922
	%	34,7	37,0	37,0	38,0	35,8	35,8	36,1
Rurale	N ^{bre}	137 727	118 135	127 730	126 515	145 124	149 854	151 891
	%	39,8	38,8	40,6	40,0	44,5	44,5	44,2
Éloignée	N ^{bre}	16 192	16 966	14 380	14 715	5 798	5 943	6 721
	%	4,7	5,6	4,6	4,7	1,8	1,8	2,0
Éloignée	N ^{bre}	72 132	56 802	56 061	54 790	58 484	60 431	60 881
	%	20,8	18,6	17,8	17,3	17,9	17,9	17,7
Total	N ^{bre}	346 177	304 751	314 706	316 378	326 268	337 046	343 415 ⁴
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Voir le Lexique.
3. Sans les bandes crie et naskapie du Québec puisque ces groupes sont gérés selon l'entente de la Baie James.
4. Sont exclus des listes générales huit personnes vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne sans mention de zone géographique.
5. Il est possible que le total des pourcentages ne soit pas exactement 100 puisque les pourcentages calculés sont arrondis.

Sources

1982-1996 : Registre des Indiens, MAINC.

1982-1991 : *Classification et catégorisation économique du logement des bandes indiennes par zone, 1987*, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, MAINC.

1992-1993 : *Manuel de la classification des bandes*, juillet 1993, Direction des immobilisations et du logement, MAINC.

1994-1996 : *Manuel de la classification des bandes*, mars 1995, Direction de la gestion de l'information ministérielle, MAINC.

► Population par zone géographique et par région, 1996 ►

Points saillants

Plus des quatre cinquièmes (80 %) des Indiens dans les réserves vivaient dans des zones urbaines ou rurales en 1996.

Tous les Indiens de la région de l'Atlantique (100 %) habitaient dans des zones urbaines ou dans des zones rurales; plus de 90 % des Indiens de l'Alberta et de la Saskatchewan se trouvaient dans des zones urbaines ou rurales en 1996.

Figure 7 Population d'Indiens inscrits dans les réserves par région et par zone géographique du MAINC, 1996

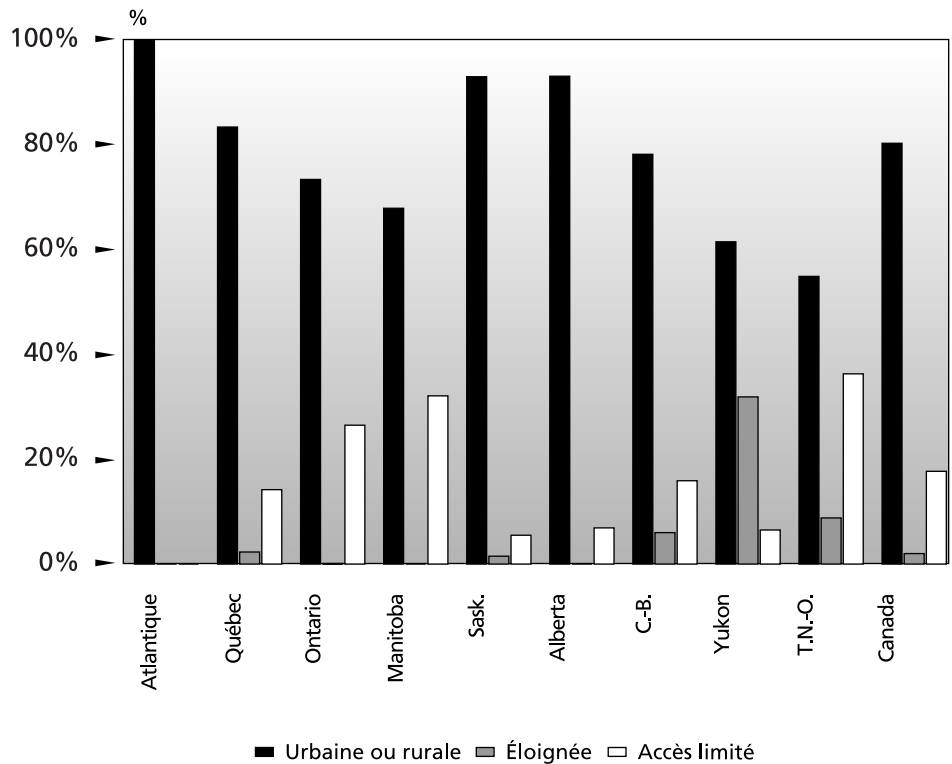


Tableau 7 Population d'Indiens inscrits dans les réserves¹ par région et par zone géographique du MAINC, 1996²

Région	Zone géographique ³						Total	
	Urbaine ou rurale		Éloignée		limité			
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Atlantique	15 732	100,0	0	0,0	0	0,0	15 732	100
Québec	25 484	83,4	705	2,3	4 350	14,2	30 539	100
Ontario	51 706	73,4	72	0,1	18 650	26,5	70 428	100
Manitoba	41 211	67,9	0	0,0	19 483	32,1	60 694	100
Saskatchewan	45 752	93,0	738	1,5	2 685	5,5	49 176	100
Alberta	47 327	93,1	0	0,0	3 491	6,9	50 818	100
Colombie-Britannique	40 679	78,2	3 112	6,0	8 255	15,9	52 046	100
Yukon	2 303	61,5	1 195	31,9	244	6,5	3 742	100
T.N.-O.	5 619	54,9	899	8,8	3 722	36,3	10 240	100
Canada	275 813	80,3	6 721	2,0	60 881	17,7	343 415 ⁴	100

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Sans les bandes crie et naskapie du Québec puisque ces groupes sont gérés selon l'entente de la Baie James.
3. Voir le Lexique.
4. Sont exclus des listes générales huit personnes vivant dans des réserves ou sur des terres de la Couronne sans mention de zone géographique, soit 6 en Ontario et 2 au Québec.

Sources

1996 : Registre des Indiens, MAINC.

1997 : *Manuel de la classification des bandes, Direction de la gestion de l'information ministérielle, MAINC.*

➤ Répartition de la population par âge et par sexe 1996 ➤

Points saillants

En 1996, près de 50 % de la population d'Indiens inscrits était âgée de moins de 25 ans. Pour l'ensemble du Canada, 33,5 % de la population était dans la cohorte d'âge des moins de 25 ans. Moins de 5 % de la population d'Indiens inscrits se trouvent dans la cohorte des 65 ans et plus, à comparer à 12 % pour l'ensemble de la population canadienne.

Les femmes de 65 ans et plus représentaient 5,2 % de la population d'Indiens inscrits de sexe féminin en 1996. Par contraste, les femmes de 65 ans et plus formaient près de 14 % de la population de femmes au pays. En 1996, 4,1 % de la population d'Indiens inscrits de sexe masculin avait 65 ans et plus. Chez l'ensemble des Canadiens de sexe masculin, la proportion de ceux dans le groupe de 65 ans et plus s'établissait à 10,4 %.

Figure 8 Répartition de la population par âge et par sexe, 1996

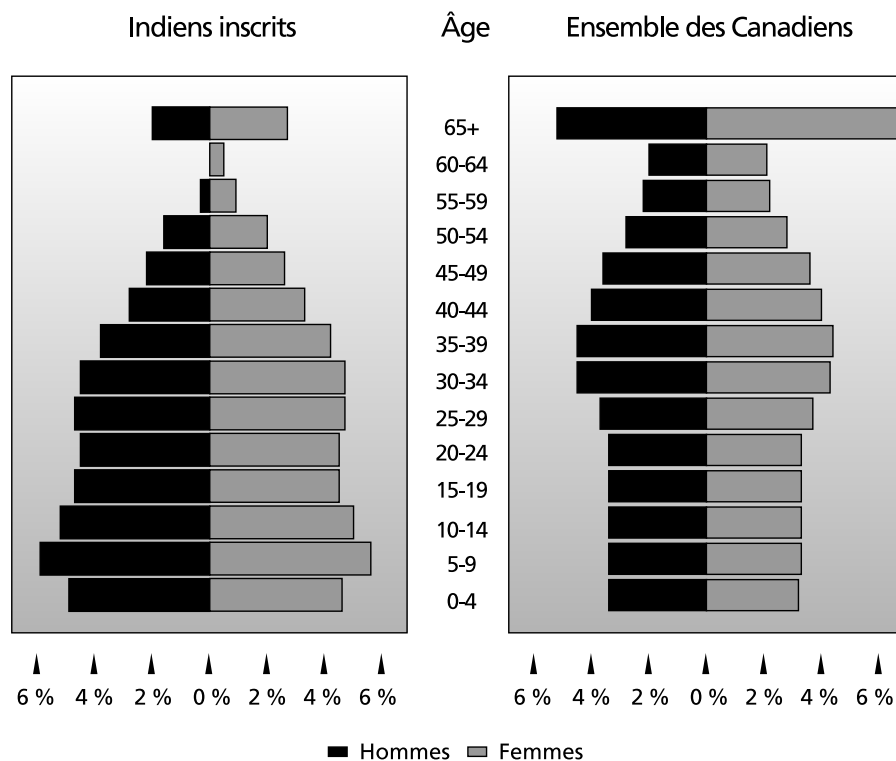


Tableau 8 Répartition par âge et par sexe, 1996, Indiens inscrits et ensemble des Canadiens

Groupes d'âge	Indiens inscrits ¹				Ensemble des Canadiens ²			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
0-4	29 863	4,9	28 163	4,6	1 005 906	3,4	954 956	3,2
5-9	35 883	5,9	34 250	5,6	1 031 303	3,4	984 523	3,3
10-14	31 975	5,2	30 390	5,0	1 031 869	3,4	987 683	3,3
15-19	28 614	4,7	27 678	4,5	1 026 310	3,4	976 548	3,3
20-24	27 569	4,5	27 376	4,5	1 033 470	3,4	1 002 856	3,3
25-29	28 433	4,7	28 410	4,7	1 121 457	3,7	1 102 079	3,7
30-34	27 233	4,5	28 627	4,7	1 334 035	4,5	1 297 200	4,3
35-39	23 205	3,8	25 674	4,2	1 343 878	4,5	1 322 502	4,4
40-44	17 331	2,8	20 172	3,3	1 191 790	4,0	1 195 712	4,0
45-49	13 186	2,2	15 745	2,6	1 084 776	3,6	1 074 722	3,6
50-54	10 060	1,6	12 116	2,0	838 231	2,8	833 969	2,8
55-59	7 391	1,2	9 432	1,5	661 929	2,2	670 657	2,2
60-64	5 954	1,0	7 484	1,2	596 190	2,0	616 911	2,1
65+	12 343	2,0	16 315	2,7	1 543 869	5,2	2 098 300	7,0
Ensemble des groupes d'âge	298 040	49,0	311 832	51,0	14 845 013	49,5	15 118 618	50,5
TOTAL	610 874³				29 963 631			

Notes

1. La population selon le Registre des Indiens est établie au 31 décembre 1996.
2. La population «Ensemble des Canadiens» comprend la population d'Indiens inscrits. Les chiffres sont des estimations postcensitaires provisoires au 1^{er} juillet 1996.
3. La somme des personnes dans chaque groupe d'âge ne donne pas 610 874 parce que l'on n'a pas inclus dans ce nombre deux personnes dont on ne connaissait pas l'âge.

Sources

Registre des Indiens, MAINC.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1996, n° 91-213-XPB au cat.

► Santé ►

Espérance de vie	22
Taux de mortalité	23
Taux de mortalité infantile	24
Taux de mortalité par cause de décès	25
Tuberculose	27

➤ Espérance de vie ➤

Points saillants

L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de la population canadienne en général continue de se refermer : on prévoit qu'il sera de moins de 6 années en 1996. Cela se compare à plus de 10 années en 1975.

En 1975, les femmes avaient une longévité supérieure à celle des hommes, l'écart entre l'espérance de vie des femmes et celle des hommes s'établissait alors à 6,7 années. En 1995, cet écart a atteint 7,1 années. Sur la période 1975-1995, l'espérance de vie est passée de 59,2 années à 69,1 années chez les hommes et de 65,9 années à 76,2 années chez les femmes.

Figure 9 Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits

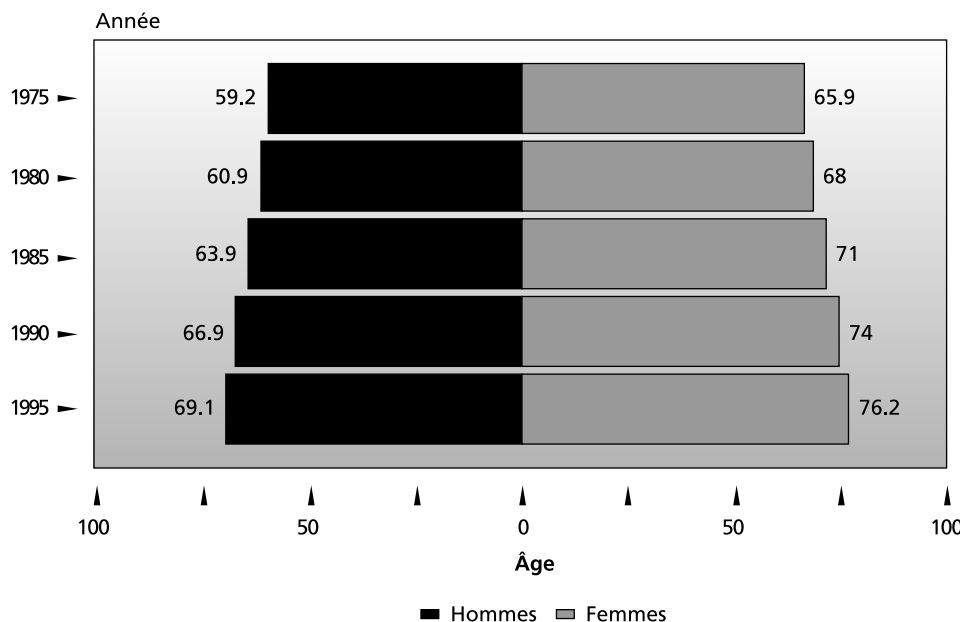


Tableau 9 Espérance de vie à la naissance par sexe, population d'Indiens inscrits, Canada, 1975 - 1995

Espérance de vie à la naissance^{1,2}

Année	Hommes	Femmes
1975	59,2	65,9
1980	60,9	68,0
1985	63,9	71,0
1990	66,9	74,0
1995	69,1	76,2

Notes

1. Voir le Lexique.
2. Voir les scénarios détaillés dans la publication *Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015*, R32-98/1993F du MAINC.

Source:

Projections de la population indienne inscrite, 1991-2015, MAINC, 1993.

► Taux de mortalité ►

Point saillant

Entre 1985 et 1994, le taux de mortalité chez les Indiens inscrits est passé de 5,9 à 5,3 pour 1 000.

Figure 10 Taux de mortalité, population d'Indiens inscrits

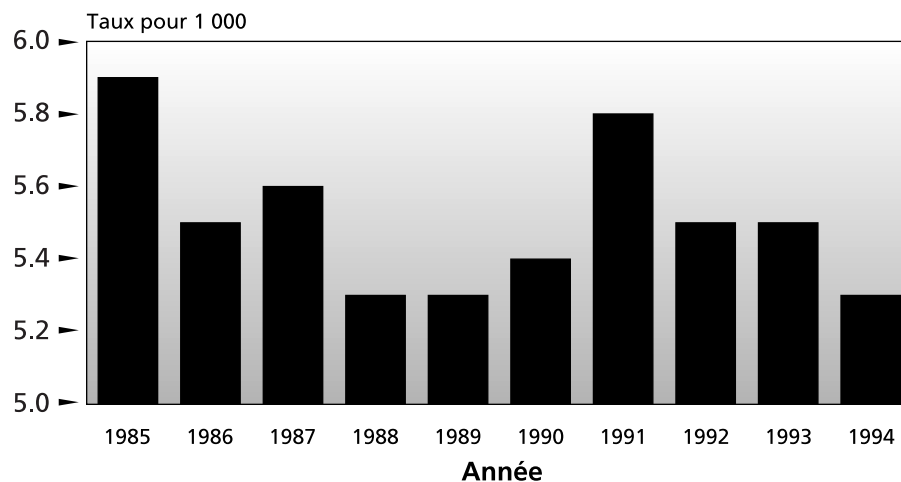


Tableau 10 Nombre de décès et taux de mortalité, population d'Indiens inscrits, Canada 1985 - 1994

Année	Nombre de décès	Taux de mortalité ¹ (pour 1 000)
1985 ²	1 432	5,9
1986	1 380	5,5
1987 ³	1 828	5,6
1988	1 870	5,3
1989	1 966	5,3
1990	2 135	5,4
1991	2 296	5,8
1992	2 336	5,5
1993	2 431	5,5
1994	2 395	5,3

Notes

1. Les taux de mortalité correspondent au taux pour la population desservie par Santé Canada. Voir «Population servie» dans le Lexique.
2. Les données pour la Colombie-Britannique n'ont pas été incluses dans les nombres et les taux pour les années 1985 et 1986.
3. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Source

Programmes de santé des Premières nations et des Inuit, Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

► Taux de mortalité infantile ►

Points saillants

Un des facteurs responsables de l'accroissement de l'espérance de vie chez les Indiens inscrits est la diminution du taux de mortalité infantile.

Entre 1985 et 1989, le taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits est tombé de 18,2 à 9,9 décès pour 1 000 naissances vivantes. Entre 1991 et 1994, le taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits est demeuré relativement stable.

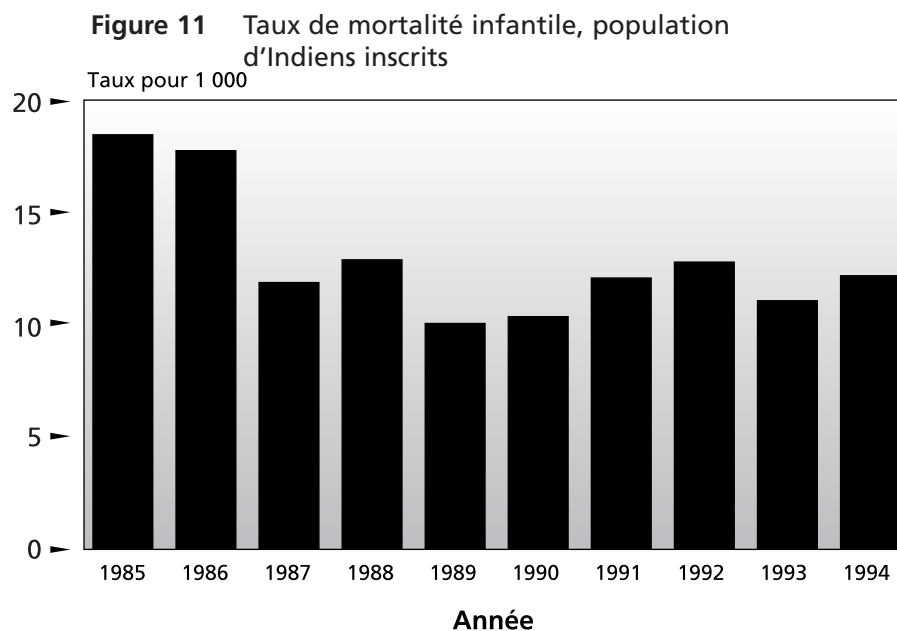


Tableau 11 Décès infantiles et taux de mortalité infantile, population d'Indiens inscrits, Canada, 1985 - 1994

Année	Nombre de décès infantiles ¹	Nombre de naissances vivantes	Taux de mortalité infantile (pour 1 000) ²
1985 ³	131	7,188	18,2
1986	119	6,817	17,5
1987 ⁴	87	7,465	11,7
1988	100	7,872	12,7
1989	80	8,067	9,9
1990	88	8,656	10,2
1991	139	11,707	11,9
1992	152	12,077	12,6
1993	132	12,123	10,9
1994	152	12,692	12,0

Notes

1. Un an et moins.
2. Les taux de mortalité correspondent à la population servie par Santé Canada. Voir «Population servie» dans le Lexique.
3. Les données pour la Colombie-Britannique n'ont pas été incluses dans les nombres et les taux pour les années 1985 et 1986.
4. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Source

Programmes de santé des Premières nations et des Inuit, Direction générale des services médicaux, Santé Canada. Health Canada.

► Taux de mortalité par cause de décès ►

Points saillants

Entre 1985 et 1994, les lésions traumatiques et les empoisonnements étaient les principales causes de décès chez les Indiens inscrits. Toutefois, durant cette période, le taux de décès par lésion traumatique et empoisonnement a affiché une baisse considérable puisqu'il est passé de 200 pour 100 000 en 1984 à 139 pour 100 000 en 1994.

En 1994, comme en 1993, les causes les plus fréquentes de décès par lésion traumatique comprenaient les accidents de véhicule automobile, le suicide et la noyade (les données du tableau 12 ne sont pas ventilées selon ces catégories). Venaient ensuite, aux deuxième et troisième rangs, les maladies de l'appareil circulatoire et les tumeurs (cancers), avec des taux de 136 et de 79 décès pour 100 000, respectivement.

Les taux de mortalité d'une année à l'autre observés par Santé Canada pour les Indiens inscrits ont dans l'ensemble baissé au cours de la période, mais ils ont augmenté au cours des années 1989 à 1991. Cette anomalie est probablement attribuable aux améliorations apportées à la collecte des données sur la mortalité plutôt qu'à de véritables augmentations de la mortalité

Figure 12 Taux de mortalité par principale cause de décès, population d'Indiens inscrits

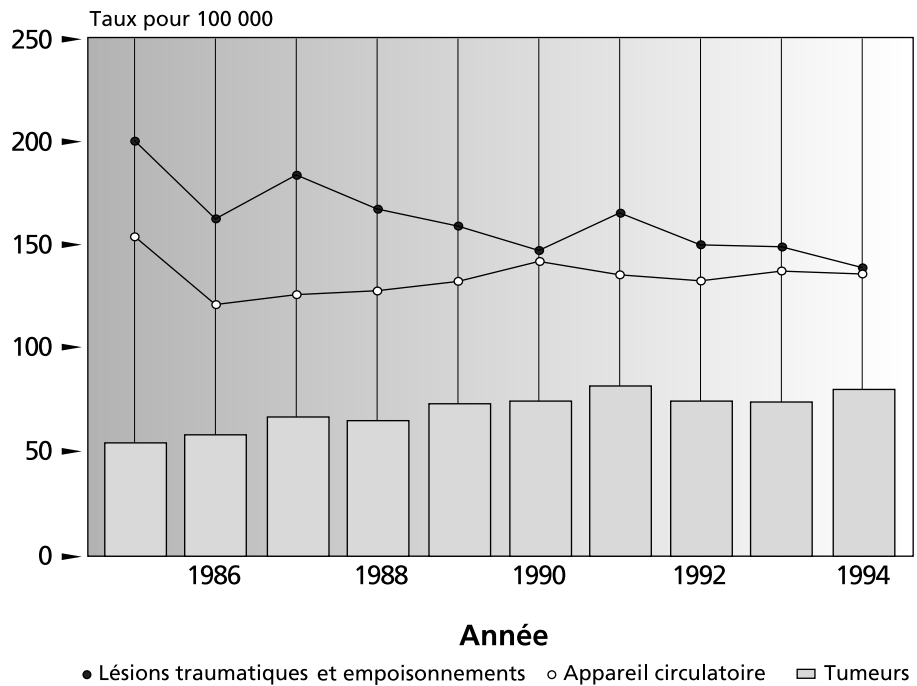


Tableau 12 Taux de mortalité selon la cause du décès, population d'Indiens inscrits, Canada, 1985-1994

Classification des maladies	Taux pour 100 000									
	1985 ¹	1986	1987 ²	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
I. Maladies infectieuses et parasitaires	8,7	16,0	9,1	6,2	4,6	6,0	8,8	10,4	10,2	10,4
II. Tumeurs	53,5	57,5	65,9	64,3	72,3	73,9	81,2	73,6	73,3	79,3
III. Troubles endocriniens du métabolisme et du système immunitaire	16,2	12,4	17,9	11,9	16,5	13,3	18,7	17,2	18,8	18,1
IV. Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	0,8	2,4	1,2	2,5	1,4	1,3	3,0	2,4	1,1	1,5
V. Troubles mentaux	5,4	6,0	6,7	7,6	8,9	11,3	9,3	8,2	14,1	12,6
VI. Système nerveux et organes des sens	6,6	5,6	10,6	9,9	6,8	7,0	7,3	8,7	10,7	7,3
VII. Appareil circulatoire	153,7	120,7	125,5	127,4	131,9	141,6	135,1	132,2	136,9	135,5
VIII. Appareil respiratoire	45,6	38,8	45,3	43,6	40,6	41,5	41,8	43,8	44,7	36,7
IX. Appareil digestif	24,0	23,2	23,4	20,4	24,9	28,9	27,2	30,6	25,0	25,0
X. Organes génito-urinaires	7,5	6,4	8,5	8,5	9,5	12,3	10,8	8,9	13,2	11,7
XI. Complications de la grossesse de l'accouchement, etc.	0,8	0,0	0,3	0,8	0,5	0,3	0,5	0,0	0,2	0,4
XII. Peau et tissus sous-cutanés	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	1,3	0,5	0,7	0,2	0,2
XIII. Système ostéo-articulaire	2,1	0,8	1,8	2,3	1,9	2,0	3,0	3,5	1,6	2,9
XIV. Anomalies congénitales	9,1	12,4	10,3	7,1	7,6	8,6	9,8	7,5	8,4	9,5
XV. Troubles d'origine périnatale	14,5	12,4	8,5	7,9	10,8	6,3	8,8	10,1	6,1	6,9
XVI. Symptômes signes et états morbides vagues	25,3	32,8	27,0	31,4	24,9	26,9	33,3	30,4	24,1	32,7
XVII. Lésions traumatiques et empoisonnements	200,1	162,2	183,5	167,0	158,7	146,9	165,1	149,6	148,7	138,6
Autres	19,5	42,0	9,7	9,6	10,6	7,5	14,1	11,8	14,5	0,0
TOTAL³	593,4	551,6	555,2	529,2	532,4	536,9	578,6	549,6	551,8	529,3

Notes

1. Les données pour la Colombie-Britannique n'ont pas été incluses dans les nombres et les taux pour 1985 et 1986.
2. Les nombres et les taux depuis 1987 ne comprennent plus les Indiens des T.N.-O. en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
3. Voir «Population servie» dans le Lexique.

Source

Programmes de santé des Premières nations et des Inuit, Direction générale des services médicaux, Santé Canada.

► Tuberculose ►

Point saillant

Le nombre de cas de tuberculose pour 100 000 habitants n'a pas cessé de diminuer entre 1986 et 1995. En 1995, l'incidence de cette maladie est tombée à un creux de 45 cas pour 100 000 habitants, ce qui est un net recul par rapport au taux de 72 pour 100 000 observé en 1986.

Figure 13 Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits

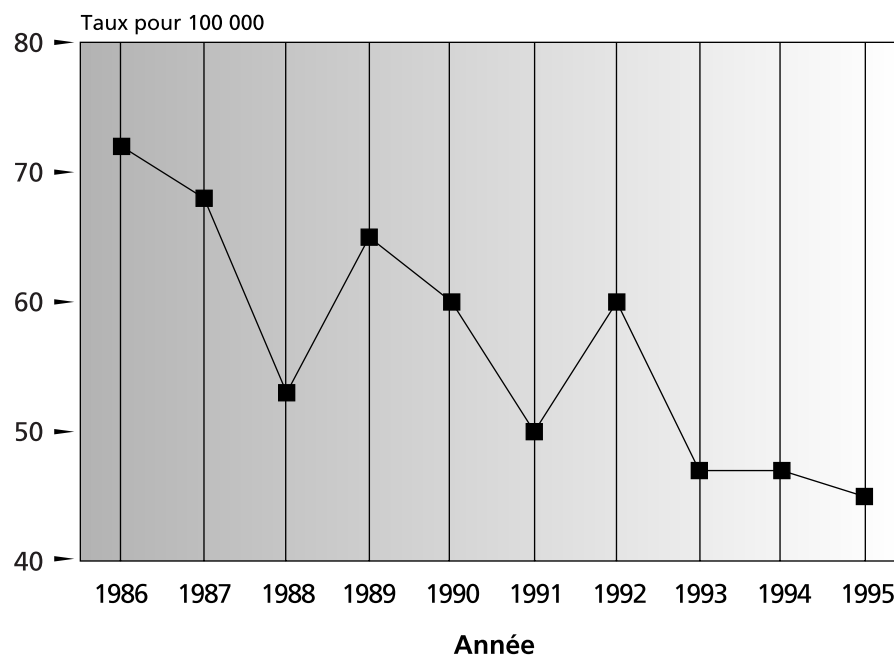


Tableau 13 Cas de tuberculose, population d'Indiens inscrits, Canada, 1986 – 1995

Année	Cas ¹	Population d'Indiens inscrits	Taux pour 100 000
1986	281	387 829	72
1987	283	415 898	68
1988	236	443 884	53
1989	303	466 337	65
1990	292	490 178	60
1991	258	511 791	50
1992	320	533 461	60
1993	261	553 316	47
1994	267	573 657	47
1995	264	593 050	45

Note

1. Comprend les nouveaux cas et les cas de rechute.

Sources

Statistique Canada, *La statistique de la tuberculose*, n° 82-220 au cat. Registre des Indiens, MAINC.
Santé Canada, *Tuberculose au Canada, rapport annuel*, 1995

► Instruction ►

Effectif scolaire	30
Années consécutives de scolarité	31
Effectif dans les établissements postsecondaires	32
Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison	33
Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires	34
Écoles administrées par des bandes	35
Effectif par type d'école	36
Espace réservé à l'éducation.	38

► Effectif scolaire ►

Points saillants

Le nombre total d'enfants vivant dans des réserves et fréquentant des écoles élémentaires et secondaires a augmenté de 33 % entre 1987-1988 et 1996-1997, passant de 84 271 à 112 060.

Le pourcentage d'enfants d'âge scolaire vivant dans des réserves, ayant le statut d'Indien inscrit et fréquentant la maternelle ou l'école élémentaire ou secondaire a augmenté très légèrement, passant de 80,9 % en 1987-1988 à 82 % en 1996-1997.

Figure 14 Nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves qui fréquentent la maternelle et les écoles élémentaires et secondaires

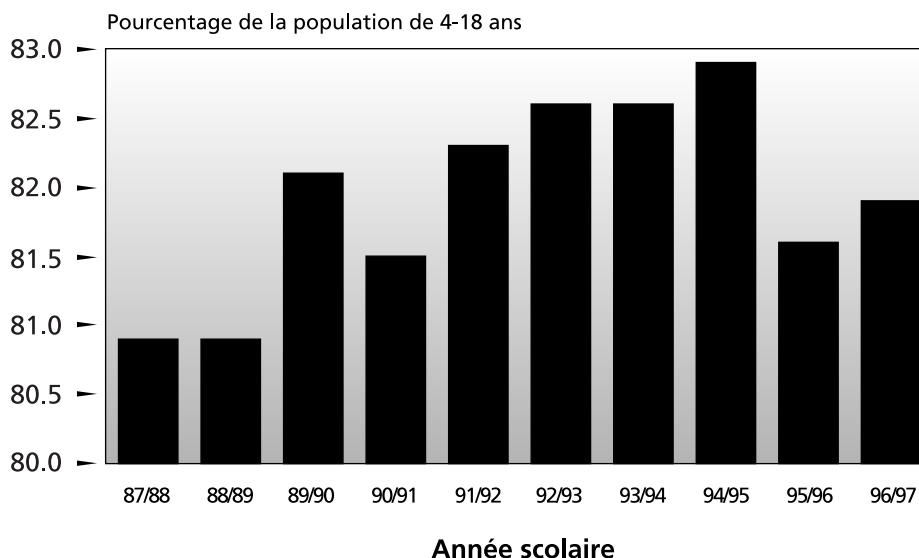


Tableau 14 Nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves¹ qui fréquentent la maternelle et les écoles élémentaires et secondaires, Canada, 1987-1988 -1996-1997

Année	Effectif total ²	Effectif d'Indiens Inscrits 4-18 ans	Population d'Indiens inscrits 4-18 ans ³	Taux de scolarité ⁴
1987/88	84 271	74 154	91 631	80.9
1988/89	85 582	75 217	92 927	80.9
1989/90	88 158	77 382	94 196	82.1
1990/91	92 018	79 299	97 256	81.5
1991/92	96 594	82 678	100 481	82.3
1992/93	100 890	85 691	103 771	82.6
1993/94	103 644	88 708	107 346	82.6
1994/95	107 091	92 097	111 082	82.9
1995/96	110 642	94 281	115 481	81.6
1996/97	112 060 ⁵	96 772	118 100	81.9

Notes

1. La catégorie «dans les réserves» comprend les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. L'effectif total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuit de la prématernelle à la 13^e année (lorsque la 13^e année est offerte).
3. Sans les T.N.-O. et le Yukon, vu que l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux plutôt que par le MAINC.
4. Le taux de scolarisation est le quotient de la division de l'effectif d'Indiens inscrits de 4-18 ans par la population d'Indiens inscrits de 4-18 ans. Ce calcul est différent de celui des années précédentes.
5. Sans un nombre estimatif de 495 élèves du Conseil tribal de Nuu-chah-nulth, qui a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Sources

État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.
Registre des Indiens, MAINC.

► Années consécutives de scolarité ►

Point saillant

Les enfants indiens poursuivent leurs études plus longtemps. La proportion d'enfants indiens qui restent à l'école jusqu'en 12^e année est passée d'environ 37 % en 1987-1988 à 71 % en 1996-1997.

Figure 15 Élèves dans les réserves faisant 12 années consécutives de scolarité

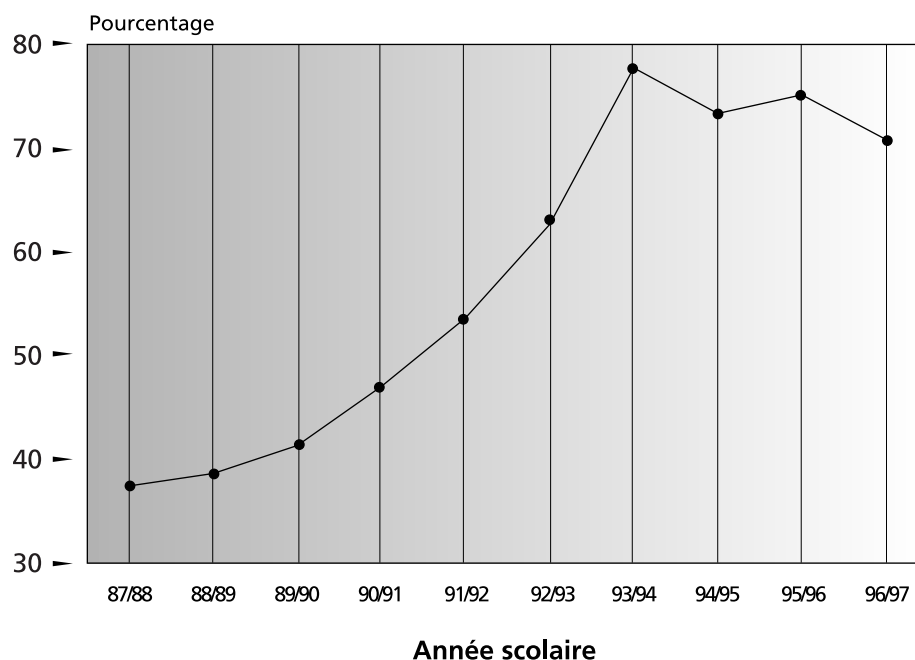


Tableau 15 Élèves dans des réserves faisant 12 années consécutives de scolarité, Canada, 1987-1988 – 1996-1997 (Révisé)

Année scolaire	Pourcentage
1987/88	37,4
1988/89	38,6
1989/90	41,3
1990/91	47,0
1991/92	53,6
1992/93	62,6
1993/94	77,7
1994/95	73,3
1995/96	75,1
1996/97	70,8 ¹

Note

1. Le pourcentage pour 1996-1997 est le résultat de la division du nombre d'élèves de 12^e année en 1996-1997 par le nombre d'élèves de 1^{re} année en 1985-1986.

Source

État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

➤ Effectif dans les établissements postsecondaires ➤

Point saillant

Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire a presque doublé entre 1987-1988 et 1996-1997, passant de 14 242 à 27 487. En 1996-1997, l'effectif a augmenté d'encore 304 étudiants par rapport à l'année précédente.

Figure 16 Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, population d'Indiens inscrits et d'Inuit

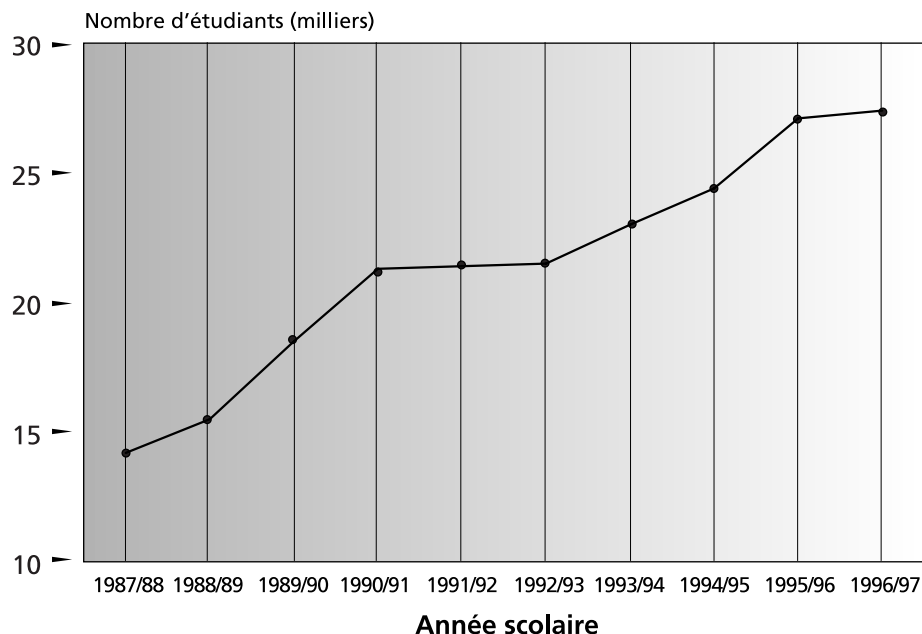


Tableau 16 Effectif des établissements d'enseignement postsecondaire, population d'Indiens inscrits et d'Inuit, 1987-1988 – 1996-1997 (Révisé)

Année scolaire	Effectif postsecondaire ¹
1987/88	14 242
1988/89	15 572 ²
1989/90	18 535
1990/91	21 300
1991/92	21 442
1992/93	21 566
1993/94	23 068
1994/95	24 482
1995/96	27 183
1996/97	27 487 ³

Notes

1. Nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuit financés par le MAINC et fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire.
2. Depuis 1988-1989, les nombres comprennent les étudiants participant au Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU).
3. L'effectif est une estimation qui comprend les nombres déclarés et non déclarés.

Sources

1987-1990 : Direction générale de l'éducation, MAINC.
1991-1996 : Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison ►

Point saillant

Le taux de scolarisation postsecondaire pour la population d'Indiens inscrits de 17-34 ans est passé de 6,0 % en 1993-1994 à 6,9 % en 1995-1996. Sur la même période, le taux de scolarisation postsecondaire des Canadiens de 17-34 ans est passé de 10,1 à 11 %.

Notes

1. Les chiffres comprennent les personnes qui fréquentaient l'université et les collèges communautaires. De 1990-1991 à 1992-1993, le taux de scolarisation n'a pas été fourni dans cette publication à cause de différences entre la population de base du MAINC et celle de Statistique Canada. Au cours de cette période, les données du MAINC portaient sur tous les étudiants qui recevaient de l'aide financière, alors que les données de Statistique Canada sur l'ensemble des Canadiens étaient établies à partir d'un recensement dont la date de référence était le 1^{er} décembre. Les chiffres n'étaient donc pas directement comparables. À partir de 1993-1994, le MAINC a commencé à produire le taux de scolarisation postsecondaire en se fondant sur les chiffres d'un recensement dont la date de référence est le 1^{er} novembre.
2. Le groupe d'âge 17-34 ans a été choisi parce que la plupart des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire entrent dans ce groupe d'âge. Cependant, les étudiants indiens sont généralement plus âgés lorsqu'ils s'inscrivent dans un tel établissement. Alors que près de 80 % des étudiants indiens inscrits sont âgés de 17 à 34 ans, environ 95 % de l'ensemble des étudiants canadiens font partie de ce groupe d'âge.
3. Les chiffres de population pour l'ensemble des Canadiens pour les années 1993-1994 à 1995-1996 sont des estimations postcensitaires préliminaires pour l'année civile.

Figure 17 Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens

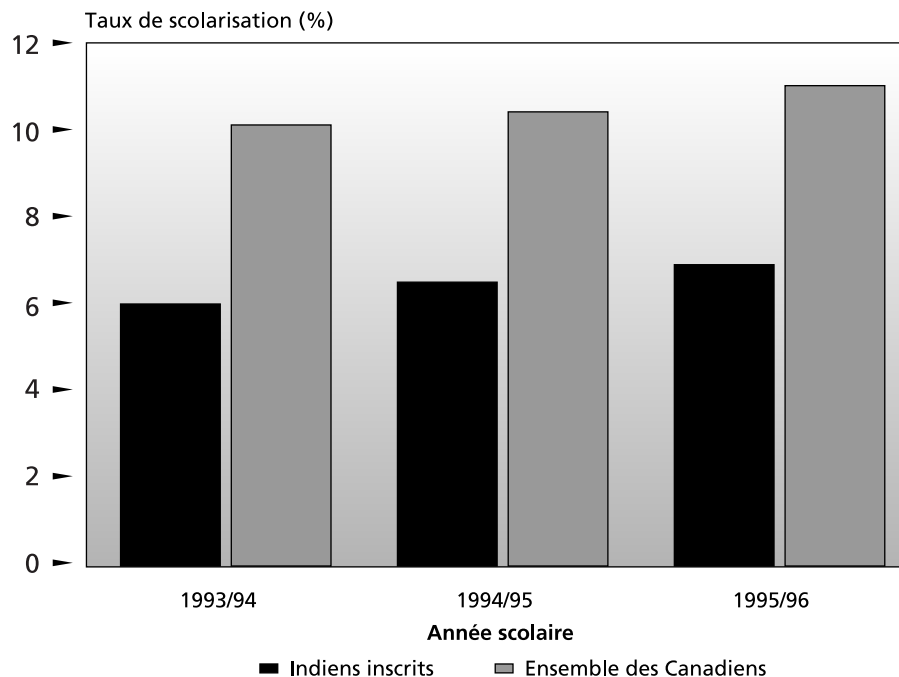


Tableau 17 Taux de scolarisation postsecondaire à plein temps¹, Indiens inscrits par rapport à l'ensemble des Canadiens, 1993-1994 – 1995-1996

	1993/94	1994/95	1995/96
Indiens inscrits			
Population scolarisée de 17-34 ans ²	11 578	12 738*	13 778*
Population de 17-34 ans	192 631	195 865	198 796
Taux de scolarisation	6,0	6,5	6,9
Ensemble des Canadiens			
Population scolarisée de 17-34 ans ²	834 291	844 856	898 826
Population de 17-34 ans ³	8 229 200	8 149 652	8 155 700
Taux de scolarisation	10,1	10,4	11,0

* Le manque d'homogénéité des déclarations a obligé à utiliser des estimations pour calculer la population scolarisée d'Indiens inscrits

Sources

Base de données sur l'éducation postsecondaire, Direction générale de la gestion de l'information et Registre des Indiens, MAINC.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 1996, no 91-213-XPB au cat.

► Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires ►

Point saillant

En général, le taux de titulaires de diplômes d'études postsecondaires reflète la répartition de la population d'Indiens inscrits dans tout le Canada, l'Ontario et la Colombie-Britannique comptant près de la moitié des Indiens inscrits et des Inuit titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires au Canada en 1995-1996.

Notes

1. La catégorie « Diplôme non universitaire » désigne des certificats et diplômes d'établissements d'enseignement postsecondaires non universitaires. La catégorie « 1^{er} cycle » comprend les baccalauréats et les premiers grades professionnels. La catégorie « 2^e et 3^e cycles » désigne les maîtrises et les doctorats et la catégorie « Autres », les étudiants souffrant d'incapacité, les étudiants en vérification et tous les autres genres d'étudiants.
2. Les chiffres pour l'Ontario comprennent un nombre estimatif pour les bandes n'ayant pas fourni de données.
3. Les chiffres pour le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ne comprennent pas toutes les bandes.
4. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Ministère n'accorde une aide financière que dans le cadre du Programme de préparation à l'entrée au collège et à l'université (PPECU). Les personnes qui terminent ce programme ne sont pas incluses dans les chiffres comme des personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires. Dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est le gouvernement du territoire qui donne une aide financière aux étudiants Inuit ou Indiens qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire.

Source

Direction générale de la gestion de l'information, MAINC

Figure 18 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, 1995-1996

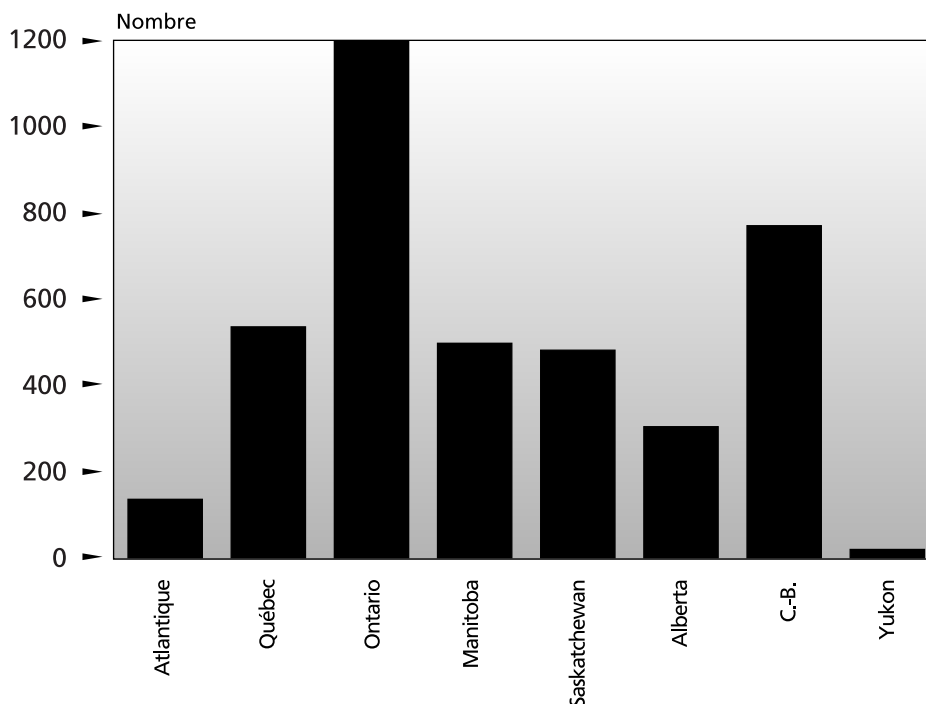


Tableau 18 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, par région, 1995-1996

Region	Diplôme universitaire				Total
	Diplôme non universitaire ¹	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycles	Autres	
Atlantique	39	92	4	0	135
Québec	127	324	82	1	534
Ontario ²	819	340	33	2	1 194
Manitoba ³	373	121	2	0	496
Saskatchewan ³	222	217	28	13	480
Alberta	196	96	11	0	303
C.B. ³	445	235	44	44	768
Yukon	1	15	1	2	19
Total⁴	2 222	1 440	205	62	3 929

➤ Écoles administrées par les bandes ➤

Point saillant

Les bandes indiennes prennent davantage en charge la prestation de l'éducation aux enfants indiens dans les réserves. Cette situation est reflétée par le fait que le nombre d'écoles administrées par des bandes a augmenté de 70,2 %, passant de 262 en 1987-1988 à 446 en 1996-1997.

Figure 19 Écoles administrées par des bandes

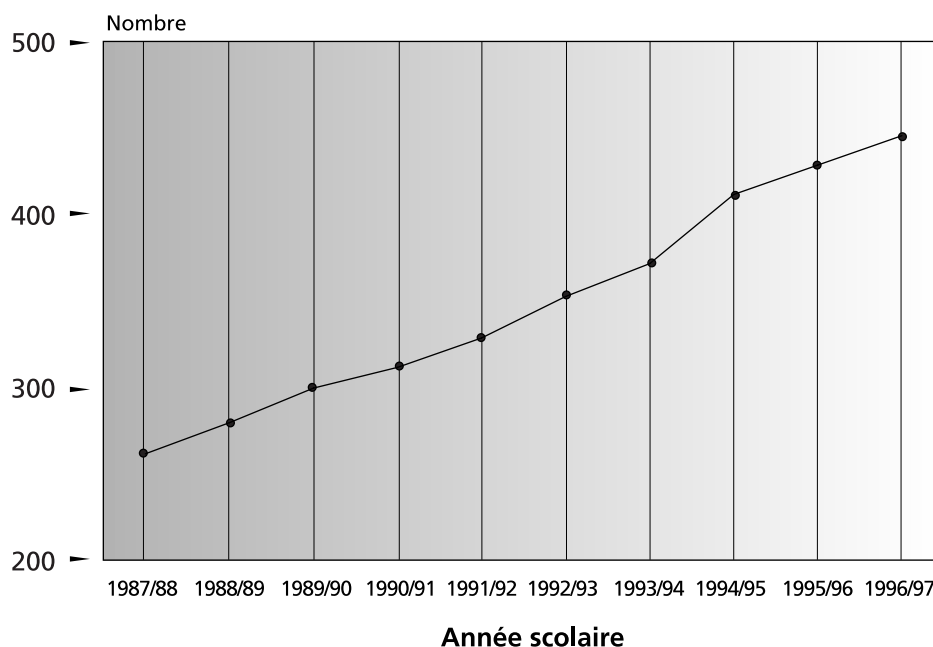


Tableau 19 Écoles administrées par des bandes, Canada, 1987-1988 - 1996-1997

Année scolaire	Écoles administrées par des bandes ¹
1987/88	262
1988/89	280
1989/90	300
1990/91	312
1991/92	329
1992/93	353
1993/94	372
1994/95	412
1995/96	429
1996/97	446

Note

1. Une école administrée par une bande est définie comme une école administrée directement par une bande indienne.

Source

État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Effectif par type d'école ►

Points saillants

L'engagement qu'a pris le gouvernement de donner aux Premières nations une plus grande maîtrise de l'éducation dans les réserves se reflète dans les tendances de la scolarisation. La proportion d'enfants fréquentant les écoles élémentaires et secondaires administrées par des bandes augmente, pendant que fléchit la proportion des effectifs des écoles administrées par le gouvernement fédéral ou d'autres autorités.

La proportion des effectifs des écoles administrées par des bandes est passée de 31,4 % en 1987-1988 à 57,3 % en 1996-1997. La proportion des effectifs des écoles fédérales est tombée à moins de 2 % en 1996-1997, de 20,6 % qu'elle était en 1987-1988.

Enfin, la proportion des effectifs des écoles provinciales et privées est passée de 48 % en 1987-1988 à 41 % en 1996-1997.

Figure 20 Effectif des maternelles, et des écoles élémentaires et secondaires, par type d'école, population dans les réserves, Canada, 1987-1988 – 1996-1997

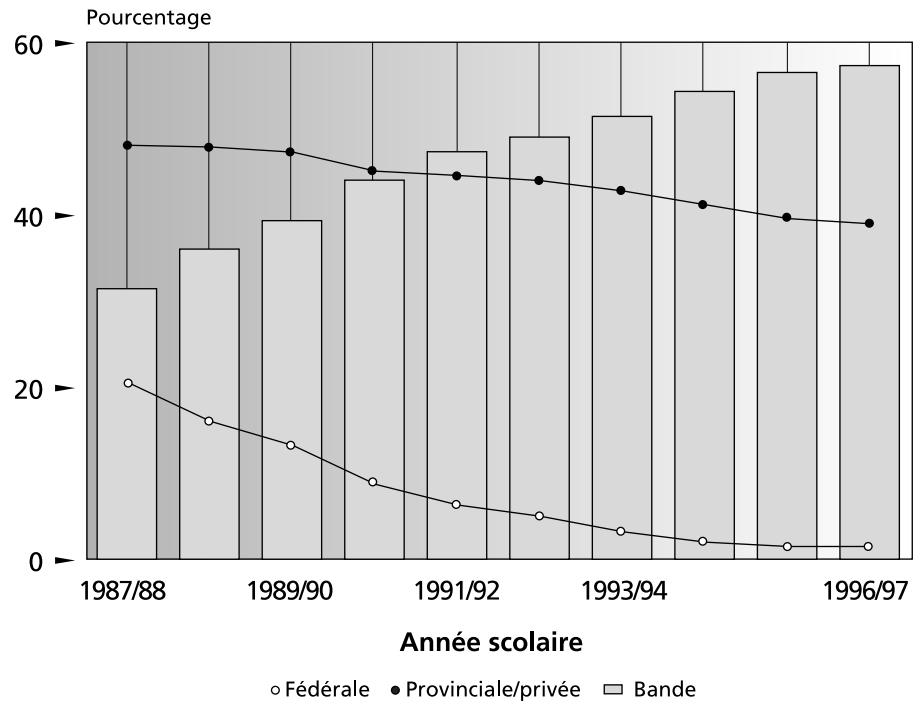


Tableau 20 Effectif total des maternelles et des écoles élémentaires et secondaires par type d'école, population dans les réserves, Canada, 1987-1988 – 1996-1997 (Révisé)

Année scolaire	Écoles fédérales		Établissements				Écoles privées		Total
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%	Écoles provinciales		Écoles administrées par des bandes		
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%	
1987/88	17 322	20,6	40 520	48,1	26 429	31,4	...	0,0	84 271
1988/89	13 783	16,1	40 954	47,9	30 845	36,0	...	0,0	85 582
1989/90	11 764	13,3	41 720	47,3	34 674	39,3	...	0,0	88 158
1990/91	8 052	8,8	41 501	46,1	40 513	45,0	1 952	2,1	92 018
1991/92	6 180	6,4	43 092	44,6	45 665	47,3	1 657	1,7	96 594
1992/93	5 096	5,1	44 418	44,0	49 426	49,0	1 950	1,9	100 890
1993/94	3 453	3,3	44 331	42,8	53 312	51,4	2 548	2,5	103 644
1994/95	2 219	2,1	44 118	41,2	58 139	54,3	2 615	2,4	107 091
1995/96	1 794	1,6	43 787	39,6	62 527	56,5	2 534	2,3	110 642
1996/97	1 842	1,6	43 751	39,0	64 247	57,3	2 220	2,0	112 060 ²

Notes

- 1 Entre 1987-1988 et 1989-1990, les données sur les écoles privées n'ont pas été codées séparément, elles ont été groupées avec les données sur les écoles provinciales.
- 2 Sans un nombre estimatif de 495 élèves qui fréquentaient des écoles administrées par des bandes et qui faisaient partie du Conseil tribal de Nuuchahnulth, lequel a négocié une entente distincte avec le MAINC.

Source

État nominatif, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC

► Espace réservé à l'éducation ►

Point saillant

En 1996-1997, par suite de la construction de nouvelles écoles, l'espace réservé aux écoles a atteint 782 264 mètres carrés, une augmentation de plus de 50 % par rapport aux 519 433 mètres carrés disponibles en 1987-1988

Figure 21 Espace réservé à l'éducation dans les réserves



Notes

1. Les données antérieures à 1991-1992 comprennent les écoles provinciales et les écoles privées dans les réserves. Les données pour 1991-1992 et pour les années suivantes excluent ces écoles.
2. Les données pour 1994-1995 ont été corrigées pour tenir compte des redressements faits aux données dans le Système de gestion des biens immobiliers après la publication des *1995 School Facilities/ Joint School Agreements Summary Reports* (Rapports sommaires de 1995 sur les installations scolaires/ Accords sur l'intégration scolaire).

Source

Système de gestion des biens immobiliers, MAINC.

Tableau 21 Espace réservé à l'éducation dans les réserves, Canada, 1987-1988 – 1996-1997

Exercice	Mètres carrés
1987/88	519 443
1988/89	493 510
1989/90	545 898
1990/91	591 363 ¹
1991/92	617 789
1992/93	642 568
1993/94	675 689
1994/95	709 310 ²
1995/96	741 008
1996/97	782 264

► Condition sociale ►

Enfants placés	40
Adultes placés	41
Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale	42
Programme d'aide sociale	43

► Enfants placés ►

Point saillant

Entre 1987-1988 et 1996-1997, le ratio d'enfants placés par rapport au nombre total d'enfants de 16 ans et moins dans la population d'Indiens inscrits a fluctué entre 3,6 et 4 %.

Figure 22 Nombre moyen d'enfants placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada

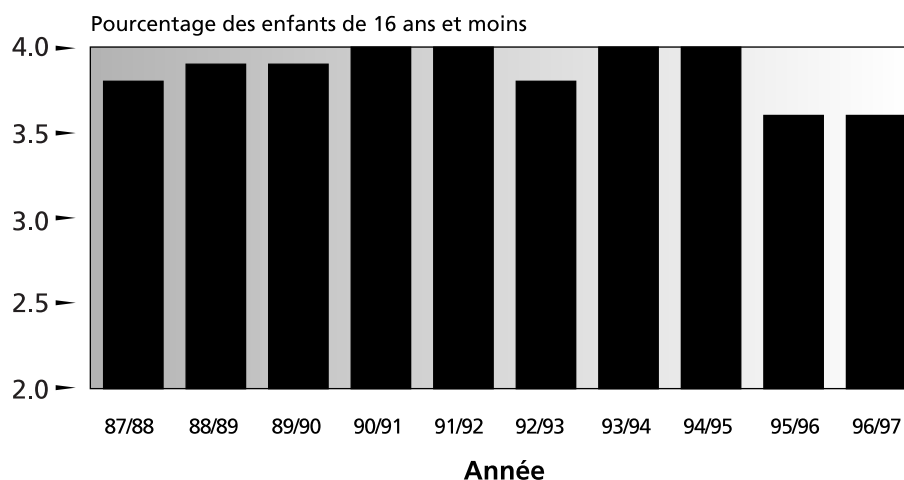


Tableau 22 Nombre moyen d'enfants placés¹, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1987-1988 - 1996-1997

Exercice	Nombre moyen d'enfants placés ^{2,3}	Enfants de 16 ans et moins	Pourcentage
1987/88	3 836	101 537	3,8
1988/89	3 989	102 529	3,9
1989/90	4 178	105 992	3,9
1990/91	4 352	109 165	4,0
1991/92	4 598	114 683	4,0
1992/93	4 533	119 431	3,8
1993/94	4 939	124 060	4,0
1994/95	5 127	128 609	4,0
1995/96	4 953	136 609	3,6
1996/97	4 807	134 615	3,6

Notes

1. Voir le Lexique.
2. Le nombre total d'enfants placés est le résultat de la division du nombre total de journées-cas par 365. Les cas d'enfants placés ne comprennent pas les approches préventives et alternatives des services à l'enfance et à la famille. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu que les soins offerts sont financés par le gouvernement territorial/provincial. Les enfants indiens placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
3. Le nombre total d'enfants placés comprend une estimation du nombre dans la région de l'Ontario.

Sources

Enfants placés :

1987-1988 – 1991-1992 : Direction générale du développement social, MAINC

1992-1993 – 1996-1997 : Direction de la gestion de l'information ministérielle, MAINC

Enfants de 16 ans et moins :

Registre des Indiens, MAINC

► Adultes placés ►

Point saillant

Au cours de la dernière décennie, le nombre moyen d'adultes indiens inscrits qui sont placés en établissement a fluctué entre 2,9 pour 1 000 en 1987-1988 et 3,1 pour 1 000 en 1996-1997.

Figure 23 Nombre moyen d'adultes placés, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada

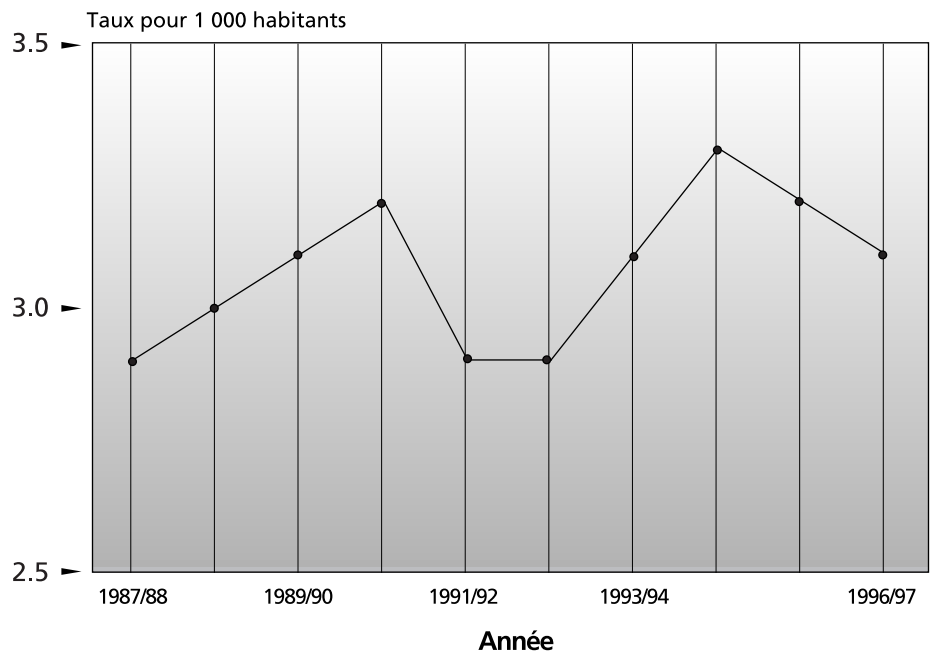


Tableau 23 Nombre moyen d'adultes placés en établissement institutionnel, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1987-1988 – 1996-1997

Exercice	Nombre moyen d'adultes placés ^{1,2}	Population adulte ³	Taux (pour 1 000)
1987/88	456	157 997	2,9
1988/89	494	162 229	3,0
1989/90	515	167 611	3,1
1990/91	561	174 441	3,2
1991/92	525	180 177	2,9
1992/93	547	186 074	2,9
1993/94	591	191 946	3,1
1994/95	645	197 456	3,3
1995/96	666	210 913	3,2
1996/97	645	208 808	3,1

Notes

1. Voir le Lexique.

Adultes placés

2. Le nombre total moyen d'adultes en établissement institutionnel est le résultat de la division du nombre total annuel de jours de soin par 365. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu que les soins offerts sont financés par le gouvernement territorial/provincial. Les adultes placés résidaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement indien avant la prestation des soins. Les cas de soins pour adultes ne comprennent pas les soins à domicile ou en hébergement.

3. Population dans les réserves de 17 ans et plus.

Sources

Adultes placés :

1987-1988 – 1991-1992 : Direction générale du développement social, MAINC

1992-1993 – 1996-1997 : Direction de la gestion de l'information ministérielle, MAINC

Population adulte :

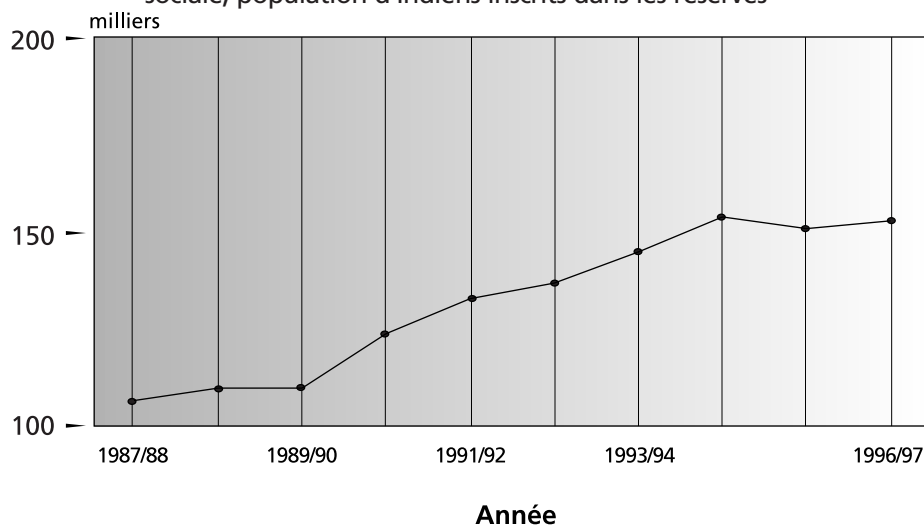
Registre des Indiens, MAINC.

► Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale ►

Point saillant

Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires de l'aide sociale chez les Indiens inscrits dans les réserves a augmenté de 43 % entre 1987-1988 et 1996-1997. En chiffres absolus, il y avait environ 107 000 bénéficiaires de l'aide sociale en 1987-1988, nombre qui a augmenté pour s'établir à près de 153 000 en 1996-1997. De fait, à l'exception de l'année 1995-1996, le nombre moyen de bénéficiaires de l'aide sociale a toujours augmenté par rapport à l'année précédente.

Figure 24 Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits dans les réserves



Notes

1. Voir le Lexique.
2. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et de Terre-Neuve, vu que ces services sont financés par le gouvernement territorial/provincial.
3. Le terme bénéficiaire désigne les prestataires vivant seuls et les prestataires ne vivant pas seuls et, dans ce dernier cas, les personnes à leur charge.
4. À compter de 1988-1989, les chiffres apparaissent tels que soumis par les régions.
5. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta et au Manitoba, en 1992-1993, était à la charge du gouvernement provincial et n'est donc pas reflétée dans ces chiffres.
6. La diminution enregistrée en 1995-1996 est dans une large mesure attribuable à l'exclusion de 5 bandes autonomes au Yukon.
7. Le nombre d'assistés sociaux est établi à partir de deux types de données : le nombre réel de prestataires et le montant du budget fixe.

Source

Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Tableau 24 Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale, population d'Indiens inscrits dans les réserves, Canada, 1987-1988 – 1996-1997 (Révisé)

Exercice	Nombre mensuel moyen de prestataires de l'aide sociale ^{1,2,7}	Nombre mensuel moyen de bénéficiaires ^{2,3}
1987/88	54,170*	106,859
1988/89 ⁴	46,892	110,056
1989/90	48,159	110,202
1990/91	54,487	124,057
1991/92 ⁵	59,319	132,968
1992/93	61,818	137,022
1993/94	65,666	145,020
1994/95	69,890	153,613
1995/96 ⁶	69,029	151,029
1996/97	68,790	152,746

* Ce nombre comprend des Indiens dans les réserves et hors réserve.

► Programme d'aide sociale ►

Point saillant

En 1996-1997, 536 des 566 bandes admissibles (94,7 %) administraient le Programme d'aide sociale, avec des fonds provenant de diverses ententes de contribution.

Figure 25 Bandes administrant le Programme d'aide sociale

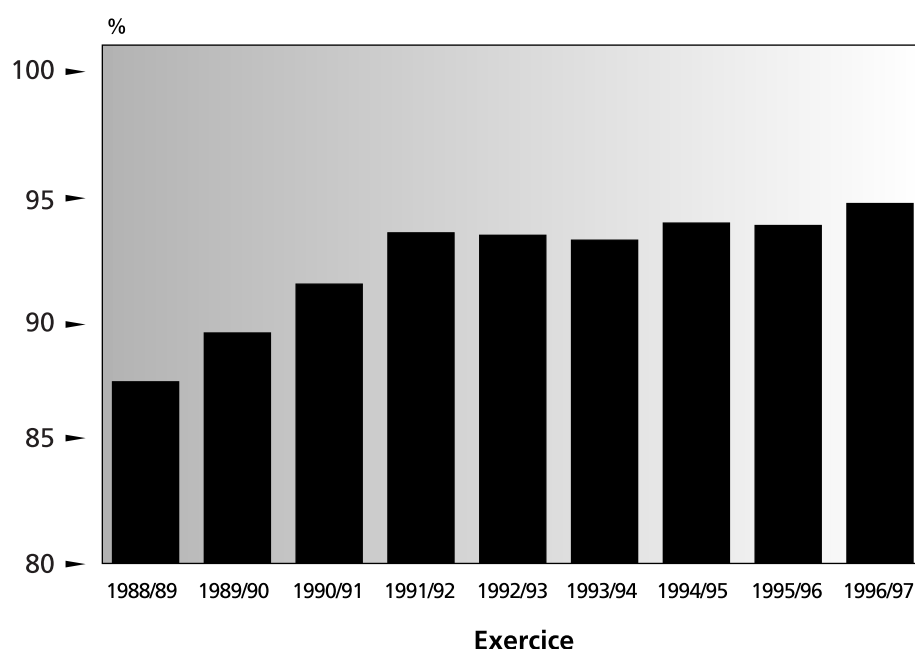


Tableau 25 Bandes administrant le Programme d'aide sociale¹, Canada, 1988-1989 – 1996-1997

Exercice	Nombre de bandes ²	Bandes administrant le Programme d'AS ³	Pourcentage des bandes administrant le Programme
88/89	565	494	87,4
89/90	566	506	89,4
90/91	569	520	91,4
91/92	570	533	93,5
92/93	574	536	93,4
93/94	575	536	93,2
94/95 ⁴	574	539	93,9
95/96 ⁵	566	531	93,8
96/97	566	536	94,7

Notes

1. Voir le Lexique.
2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes dans la région pour lesquelles le MAINC est responsable du financement de l'aide sociale. Par conséquent, le nombre de bandes indiqué plus haut ne reflète pas le nombre de bandes du Registre des Indiens.
3. Le nombre de bandes administrant le Programme est le nombre total de bandes administrant le Programme d'aide sociale, soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire d'autres bandes ou de conseils tribaux ou dans le cadre d'une administration conjointe.
4. Les chiffres peuvent varier des années précédentes étant donné que les régions ont ajusté leurs données dans leurs soumissions de 1994-1995.
5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est, dans une large mesure, attribuable à l'exclusion de 5 bandes autonomes au Yukon.

Source

Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Conditions de logement ►

Logements	46
Logements et infrastructure	47
Logements, infrastructure, services d'eau et égouts	48

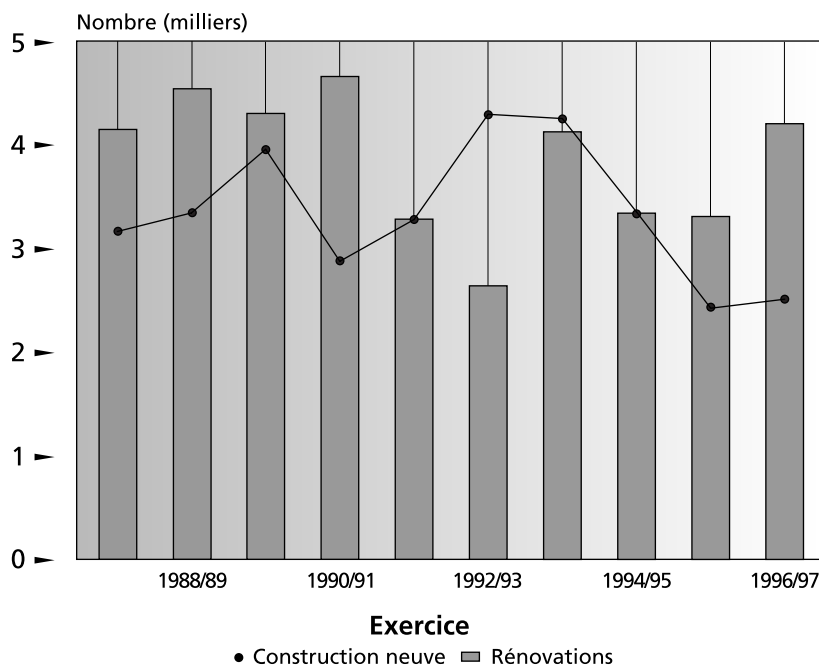
► Logements ►

Points saillants

Entre 1987-1988 et 1996-1997, une moyenne de 3 345 logements neufs par an ont été construits dans les réserves. En 1996-1997, 2487 logements neufs ont été construits dans les réserves pour les Premières nations.

En moyenne, 3 837 logements ont été rénovés chaque année entre 1987-1988 et 1996-1997. En 1996-1997, un total de 4 222 logements ont été remis à neuf dans les réserves.

Figure 26 Logements neufs et rénovés dans les réserves



Notes

1. Voir le Lexique.
2. Sans les logements des T.N.-O. et des collectivités inuit du Nord québécois, les logements des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984, et ceux de la bande de Sechelt depuis 1986.
3. Y compris la construction de logements financés par la subvention ordinaire du MAINC et la subvention du MAINC en vertu de la loi C-31.
4. Il y a eu un changement de méthode de déclaration en 1990-1991. Alors que les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les « logements achevés » avaient jusque-là été comptés, depuis 1990-1991, seuls les logements ayant subi l'inspection finale sont comptés.

Source

Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC

Tableau 26 Nombre total de logements neufs et rénovés¹ dans les réserves, Canada, 1987-1986 – 1996-1997

Exercice	Nombre de logements neufs ^{2,3}	Nombre de logements rénovés
87/88	3,166	4,141
88/89	3,345	4,358
89/90	3,958	4,301
90/91 ⁴	2,879	4,655
91/92	3,281	3,288
92/93	4,295	2,630
93/94	4,254	4,126
94/95	3,354	3,338
95/96	2,427	3,310
96/97	2,487	4,222

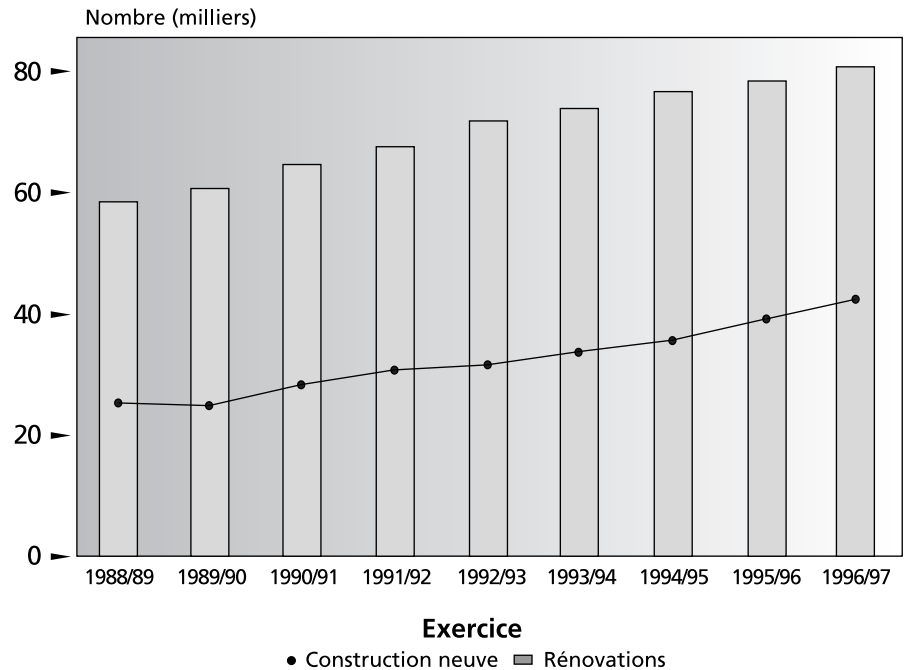
► Logements et infrastructure ►

Points saillants

En 1996-1997, 52,1 % des logements dans les réserves n'avaient pas besoin d'être rénovés ni remplacés.

Un logement approprié est un logement qui n'a pas besoin de travaux majeurs ou mineurs de rénovation.

Figure 27 Logements appropriés dans les réserves



Notes

1. Un logement approprié est défini comme suit : logement qui n'a pas besoin de rénovations majeures ou mineures ou de remplacement. Ce nombre est obtenu par la formule qui suit :

LOGEMENTS APPROPRIÉS = Total des logements - (Remplacements + rénovations majeures + rénovations mineures)

2. Les données de la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières nations participant aux modes optionnels de financement.

3. Les données de 1990-1991 ont été utilisées pour la Colombie-Britannique en 1991-1992.

Source

Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

Tableau 27 Logements appropriés¹ dans les réserves, Canada, 1988-1989 - 1996-1997

Exercice	Total des logements ²	Logements appropriés (nombre)	Logements appropriés (%)
1988/89	58 756	24 702	42,0
1989/90	60 509	24 659	40,8
1990/91	64 402	28 209	43,8
1991/92 ³	67 282	30 633	45,5
1992/93	71 531	31 460	48,2
1993/94	73 683	33 665	45,6
1994/95	76 385	34 875	45,7
1995/96	78 187	39 020	49,9
1996/97	80 443	41 885	52,1

► Logements, infrastructure, services d'eau et égouts ►

Points saillants

En 1996-1997, 96,1 % des logements dans les réserves étaient convenablement approvisionnés en eau, à comparer à 82,3 % des logements en 1987-1988.

La proportion de logements raccordés à un système d'égout approprié est passée de 72,2 % en 1987-1988 à 91,5 % en 1996-1997.

Figure 28 Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts, Canada

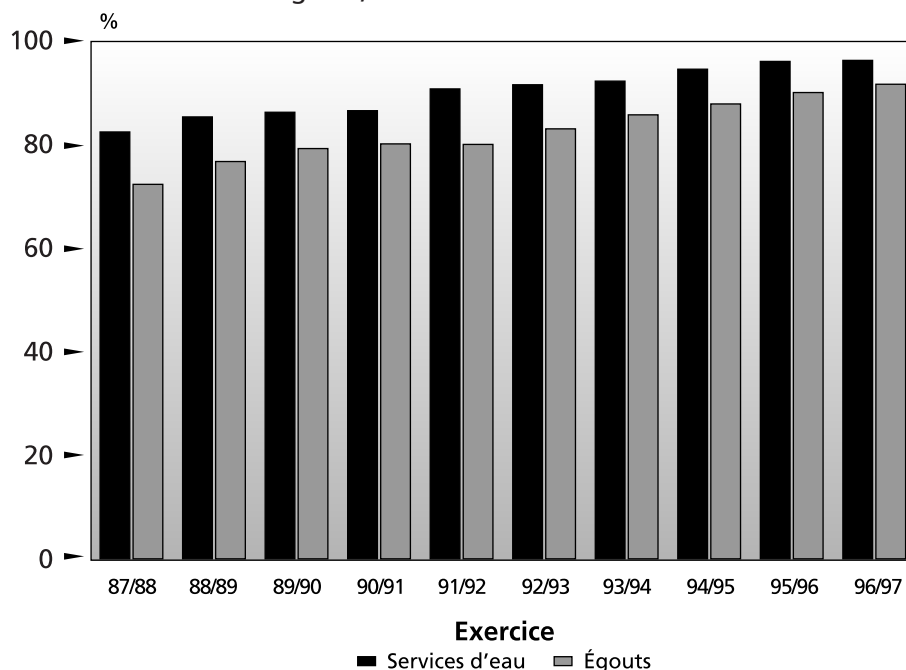


Tableau 28 Logements dans les réserves avec services d'eau et égouts¹, Canada, 1987-1988 – 1996-1997

Exercice	Services d'eau adéquats		Égout adéquat	
	No.	Percent	No.	Percent
1987/88	49 951	82,3	43 793	72,2
1988/89	50 094	85,2	45 020	76,6
1989/90	52 081	86,1	47 839	79,1
1990/91	55 645	86,4	51 505	80,0
1991/92	60 956	90,6	53 784	79,9
1992/93	65 397	91,4	59 315	82,9
1993/94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994/95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995/96	74 945	95,9	70 287	89,9
1996/97	77 269	96,1	73 638	91,5

Note

1. Voir le Lexique pour les définitions de «services d'eau» et d'«égout».

Source

Système de gestion des biens immobiliers, Direction générale de la gestion de l'information, MAINC

➤ **Autonomie gouvernementale** ➤

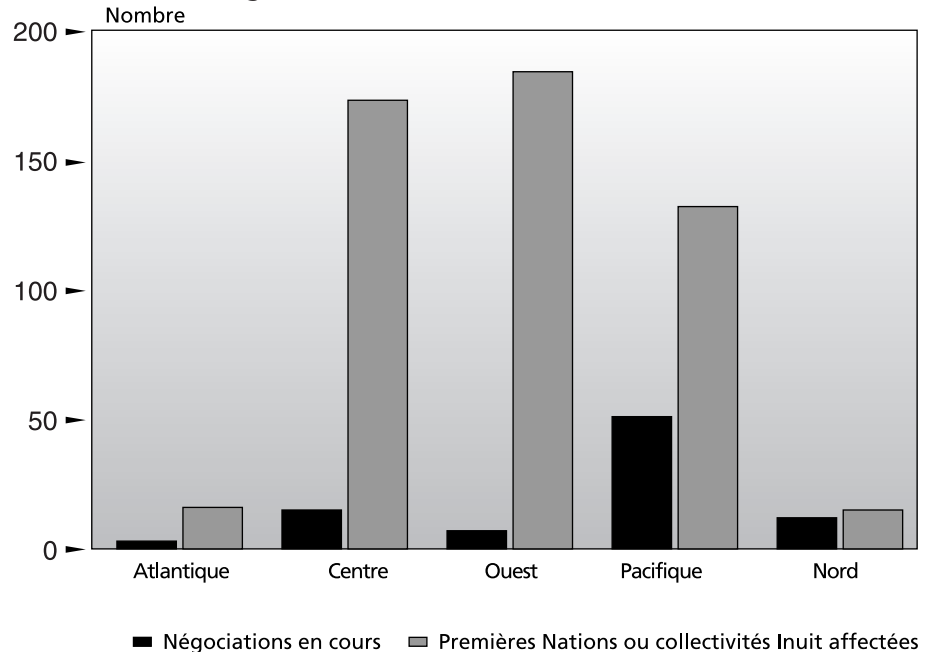
Négociations relatives à l'autonomie gouvernementales	50
Modes optionnels de financement : taux de participation	52
Modes optionnels de financement : dépenses de programme	53
Transferts	54

► Négociations relatives à autonomie gouvernementale ►

Point saillant

Depuis décembre 1997, une mesure législative sur l'autonomie gouvernementale a été adoptée pour le compte de la bande indienne de Sechelt de la Colombie-Britannique et des Cris-Naskapis du Québec. Une mesure d'autonomie gouvernementale a aussi été adoptée pour le compte des Vuntut Gwitchin, des Nacho Nyak Dun, des Champagne et des Aishihik, ainsi que des Teslin Tlingit, des Little Salmon-Carmacks et des Selkirk dans le cadre de leurs revendications globales. À l'heure actuelle, le Canada est engagé dans plus de 80 négociations (tables de négociation) sur l'autonomie gouvernementale, parmi celles-ci on trouve des négociations globales, des négociations sectorielles ainsi que des négociations avec un nombre important de bandes dans le cadre des revendications territoriales globales de ces dernières

Figure 29 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale



Définition des régions :

Atlantique	Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick
Centre	Québec, Ontario
Ouest	Manitoba, Saskatchewan, Alberta
Pacifique	Colombie-Britannique
Nord	Les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

Tableau 29 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale¹, Canada, provinces et territoires, 1997

NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE, CANADA

Région	Négociations en cours (Tables de négociation) ^{2,3}	Premières Nations et collectivités Inuit touchées
Atlantique	3	16
Québec	7	28
Ontario	8	145
Alberta	3	45
Saskatchewan	2	78
Manitoba	2	61
Colombie-Britannique	51	132
Yukon	8	8
T. N.-O.	4	7
Total pour le Canada	88	520

Notes

1. Voir le Lexique pour la définition de « négociations relatives à l'autonomie gouvernementale ».
2. L'expression « table de négociation » est le terme utilisé pour désigner un processus de négociation.
3. Inclut les négociations pour lesquelles il y a eu entente cadre, ou lorsque un progrès similaire a été atteint lors de processus variés de négociations.

Source

Direction des Droits inhérents, MAINC.

► Modes optionnels de financement : taux de participation ►

Points saillants

Les modes optionnels de financement (MOF) sont à la portée des Premières nations depuis juin 1986, et la première entente a été signée en 1987. Depuis lors, la proportion des Premières nations qui ont obtenu le pouvoir de gérer leur financement de programme par des MOF n'a pas cessé d'augmenter.

Au 31 mars 1997, un total de 131 ententes avaient été signées. Cent six de ces ententes ont été signées avec des bandes individuelles et 25 autres avec des conseils tribaux et d'autres organismes des Premières nations

Notes

1. Voir le Lexique.
2. Sont exclues les bandes régies par la législation sur l'autonomie gouvernementale et celles des Territoires du Nord-Ouest. Dans ce dernier cas, les services sont assurés surtout par le gouvernement territorial.
3. Comprend les bandes qui reçoivent des services consultatifs par l'intermédiaire des conseils tribaux et d'autres organismes des Premières nations.
4. Au cours de l'exercice 1996-1997, 21 nouvelles ententes de MOF ont été conclues, mais 29 MOF ont été remplacés par des ententes de financement global (EFG), des ententes sur l'autonomie gouvernementale ou d'autres arrangements. C'est pour cette raison que le nombre d'ententes de MOF est plus bas qu'il ne l'était l'année précédente.

Source

Rapport sur la situation des modes optionnels de financement, mars 1993, MAINC, Direction générale des finances

Figure 30 Taux de participation aux modes optionnels de financement



Tableau 30 Taux de participation aux modes optionnels de financement¹ (MOF), Canada, 1987-1988 – 1996-1997

Taux de participation aux MOF²

Exercice	signées (Total cumulatif)	Bandes concernées	Taux de participation des bandes
1987/88	9	21	3,7%
1988/89	25	38	6,7%
1989/90	58	79	13,9%
1990/91	89	131	22,9%
1991/92	122	213	37,2%
1992/93	139	244	43,0%
1993/94	160	280	48,0%
1994/95	164	282	48,7%
1995/96	151	235	38,7%
1996/97	131	215	35,4%

Ententes de transfert financier (ETF)

Entre juin 1995 et octobre 1996, le Ministère a conclu 37 ententes avec 73 Premières nations en vue de réaliser des projets pilotes dans le cadre desquels on examinera de nouvelles ententes de transfert financier. La valeur de ces ententes est estimée à 400 millions de dollars. Le transfert d'ETF a accru l'autorité des Premières nations afin de permettre à ces dernières d'orienter les services publics afin de répondre aux priorités des collectivités.

► Mode optionnels de financement : dépenses de programme ►

Points saillants

Le pourcentage des dépenses de programme reflète les pouvoirs et les responsabilités des Premières nations en matière de financement assuré par les modes optionnels de financement. Ces modes de financement englobent des domaines comme l'enseignement élémentaire, secondaire et postsecondaire, le logement, le soutien au gouvernement indien, le développement économique et certains autres.

En proportion du total des dépenses de programme, les modes optionnels de financement sont passés de 3,0 % en 1988-1989 à 14,5 % en 1996-1997.

Figure 31 Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme

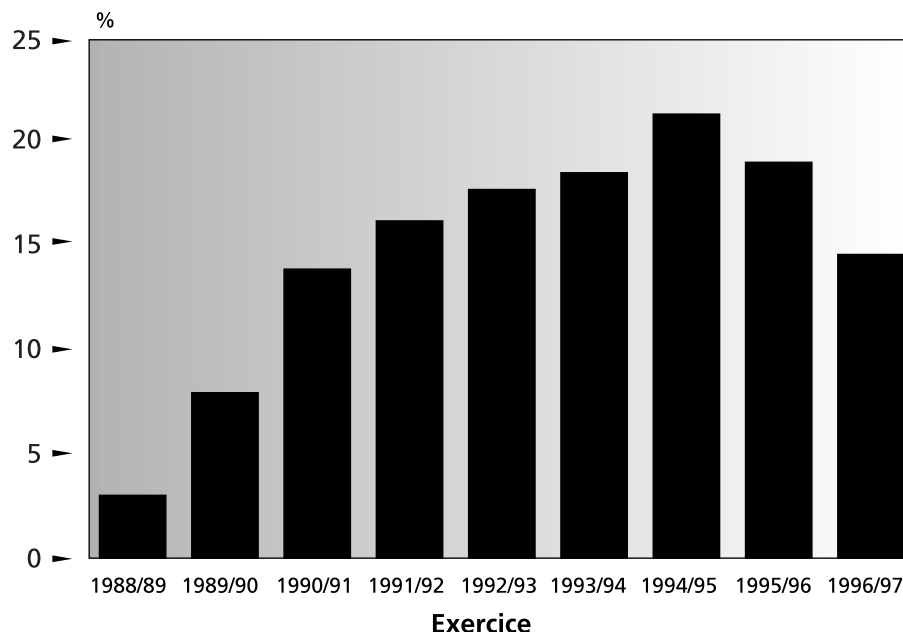


Tableau 31 Modes optionnels de financement en pourcentage des dépenses de programme, Canada, 1988-1989 - 1996-1997

Dépenses de programme

Exercice	Dépenses des MOF (\$ courants)	Dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit ¹ (\$ courants)	Percent
1988/89	60 860 115	2 033 938 000	3,0
1989/90	180 938 175	2 277 466 000	7,9
1990/91	349 293 591	2 532 694 000	13,8
1991/92	451 264 694	2 809 837 000	16,1
1992/93	531 740 877	3 029 845 000	17,6
1993/94	622 326 632	3 384 316 000	18,4
1994/95	756 676 736	3 570 923 000	21,2
1995/96	720 611 422	3 819 350 484	18,9
1996/97	586 244 705	4 043 353 764	14,5

Note

1. Les dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit comprennent les chiffres budgétaires et sont compatibles avec celles qui figurent dans les *Comptes publics du Canada*.

Sources

Système de gestion des ressources ministérielles, MAINC.
Système de gestion des paiements de transfert, MAINC.
Comptes publics, Direction générale des finances, MAINC

► Transferts ►

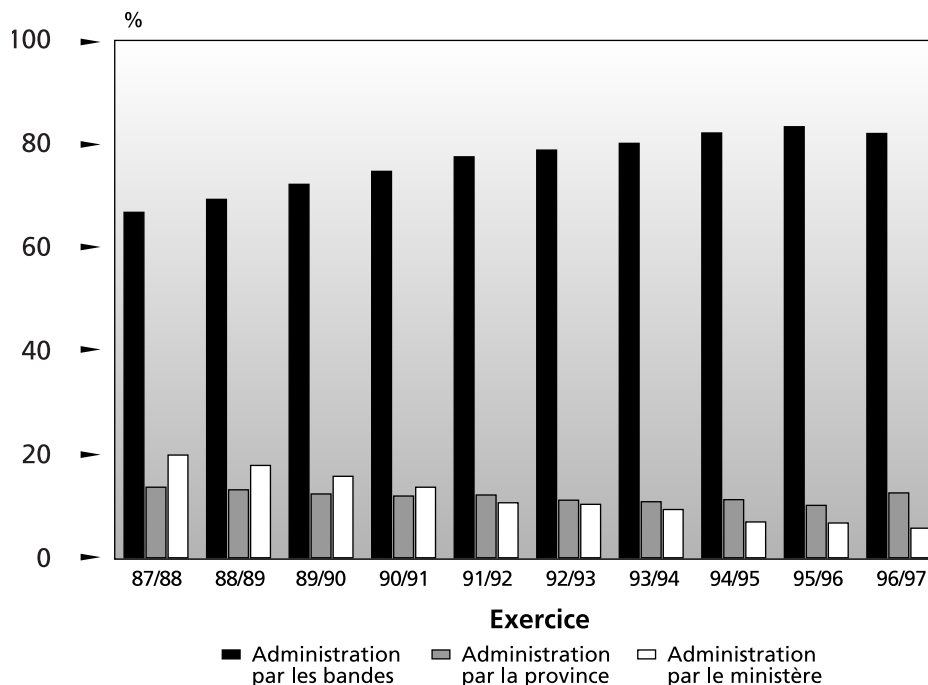
Points saillants

Les Premières nations ont constamment augmenté leur contrôle des dépenses de programme au cours des dix dernières années.

En 1996-1997, les Indiens inscrits et les Inuit ont administré plus de 81,8 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit du MAINC par l'entremise des conseils de bande, des conseils tribaux ou d'autres organismes des Premières nations.

Depuis 1987-1988, le nombre d'équivalents temps plein autorisés au Programme des affaires indiennes et inuit n'a pas cessé de diminuer, passant de 3 855 à 1 889 en 1996-1997, soit un recul de 51 %.

Figure 32 Profil des dépenses, Programme des affaires indiennes et inuit



Note

Un passif éventuel de 100,3 millions de dollars avec la province de Québec a été réglé au cours de l'exercice 1996-1997. Ce qui a entraîné une augmentation de 2,4 % du pourcentage total des fonds supplémentaires administrés par toutes les provinces par rapport à l'exercice 1995-1996, et le pourcentage des fonds supplémentaires administrés par les bandes et par le Ministère a diminué en conséquence. Le financement total fourni n'a pas été réduit. Les modifications apportées au graphique pour l'exercice 1996-1997 ne correspondent qu'à des changements en pourcentage.

Tableau 32 Transfert¹ des dépenses et des équivalents temps plein du Programme des affaires indiennes et inuit (PAII)^{2,3}, Canada, 1987-1988 – 1996-1997

Exercice	Administration par les bandes (\$ courants)		Administration par la province (\$ courants)		Administration par le ministère (\$ courants)		Dépenses du PAII (\$ courants)	Programme des affaires (Auth. FTEs) ⁴
		%		%		%		
1987/88	1 208 758 300	66,6	247 677 900	13,6	358 451 600	19,8	1 814 887 800	3 855
1988/89	1 386 290 600	69,1	263 057 400	13,1	357 904 100	17,8	2 007 252 100	3 260
1989/90	1 613 325 400	72,0	275 507 700	12,3	351 207 500	15,7	2 240 040 600	2 917
1990/91	1 867 056 400	74,5	297 205 500	11,9	340 190 900	13,6	2 504 452 800	2 913
1991/92	2 146 588 300	77,3	335 577 300	12,1	293 937 800	10,6	2 776 103 400	2 682
1992/93	2 359 800 000	78,6	334 608 000	11,1	309 484 100	10,3	3 003 892 100	2 682
1993/94	2 673 150 811	79,9	360 028 800	10,8	311 810 000	9,3	3 344 989 611	2 567
1994/95	2 868 833 766	81,9	393 573 384	11,2	240 621 423	6,9	3 503 028 573	2 275
1995/96	3 065 731 561	83,1	373 997 022	10,1	248 007 409	6,7	3 687 735 992	2 092
1996/97	3 179 249 715	81,8	486 996 988	12,5	221 460 680	5,7	3 887 707 383	1 889

Notes

1. Voir le Lexique.
2. La structure des activités pour le Programme des affaires indiennes et inuit a été réorganisée au cours de l'exercice 1996-1997. Une partie de l'activité appelée Direction générale au cours de l'exercice 1995-1996 a été transférée au Programme de l'administration pour l'exercice 1996-1997. À cause de ce transfert, les dépenses et ETP réels présentés dans le Budget des dépenses, Partie III de 1996-1997 ont été réaffectés à la nouvelle structure pour les exercices 1993-1994 à 1995-1996.
3. Les chiffres des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit peuvent différer légèrement de ceux qui figurent dans les Comptes publics du Canada.
4. Dans tout le Canada.

Source

Profils de services aux bandes, Direction générale des finances, MAINC

► **Activité économique et activité sur le marché du travail** ►

Taux d'activité	58
Taux d'activité : femmes	59
Taux d'activité : hommes	60
Organismes de développement économique communautaire	61

► Taux d'activité ►

Points saillants

En 1991, 47 % des Indiens inscrits de 15 ans et plus, vivant dans des réserves, faisaient partie de la population active.

Au niveau des provinces, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont affiché les plus forts taux d'activité (55,3 et 50,3 %, respectivement), et la Saskatchewan le plus faible (37,5 %).

Plus des trois cinquièmes de la population d'Indiens inscrits du Yukon, de 15 ans et plus, vivant dans les réserves, faisaient partie de la population active en 1991.

Figure 33 Population d'Indiens inscrits dans les réserves, 15 ans et plus, faisant partie de la population active

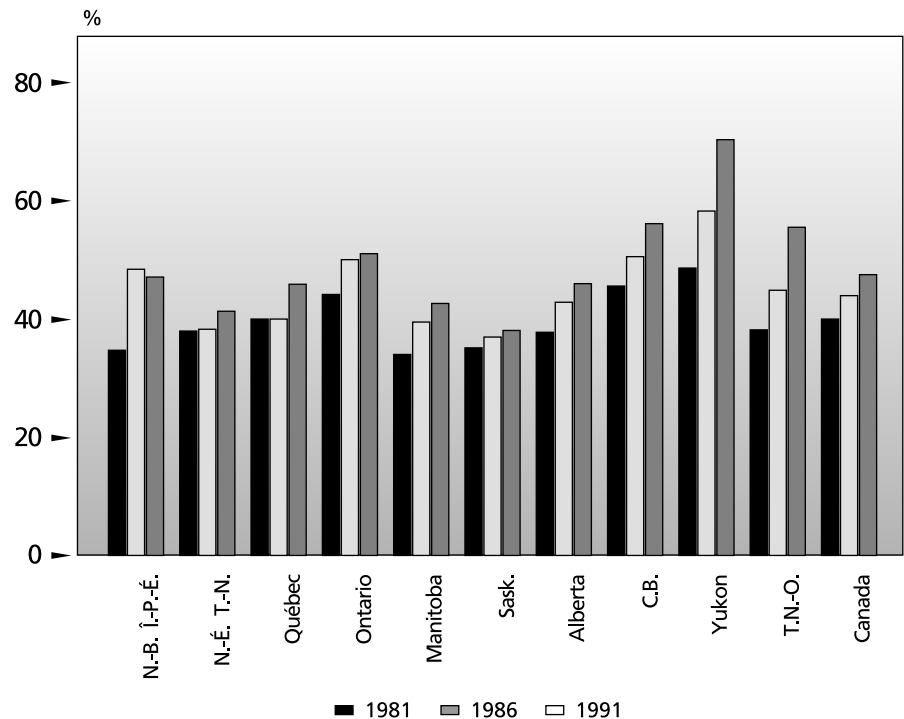


Tableau 33 Pourcentage de la population de 15 ans et plus faisant partie de la population active, Indiens inscrits dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991

Province	1981	1986 ¹	1991 ¹
	Actifs ² %	Actifs ² %	Actifs ² %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	34,2	47,7	46,4
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	37,4	37,7	40,7
Québec	39,4	39,4	45,2
Ontario	43,5	49,3	50,3
Manitoba	33,5	38,9	42,0
Saskatchewan	34,6	36,4	37,5
Alberta	37,2	42,2	45,3
Colombie-Britannique	44,9	49,8	55,3
Yukon	47,9	57,4	69,3
Territoires du Nord-Ouest	37,6	44,2	54,7
CANADA	39,4	43,3	46,8

Notes

1. En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
2. Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

► Taux d'activité : femmes ►

Points saillants

Plus d'un tiers des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisaient partie de la population active en 1991.

La plus forte proportion d'Indiens inscrits de sexe féminin faisant partie de la population active en 1991 était au Yukon (64 %), et la plus faible, en Saskatchewan (29 %).

Figure 34 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe féminin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active

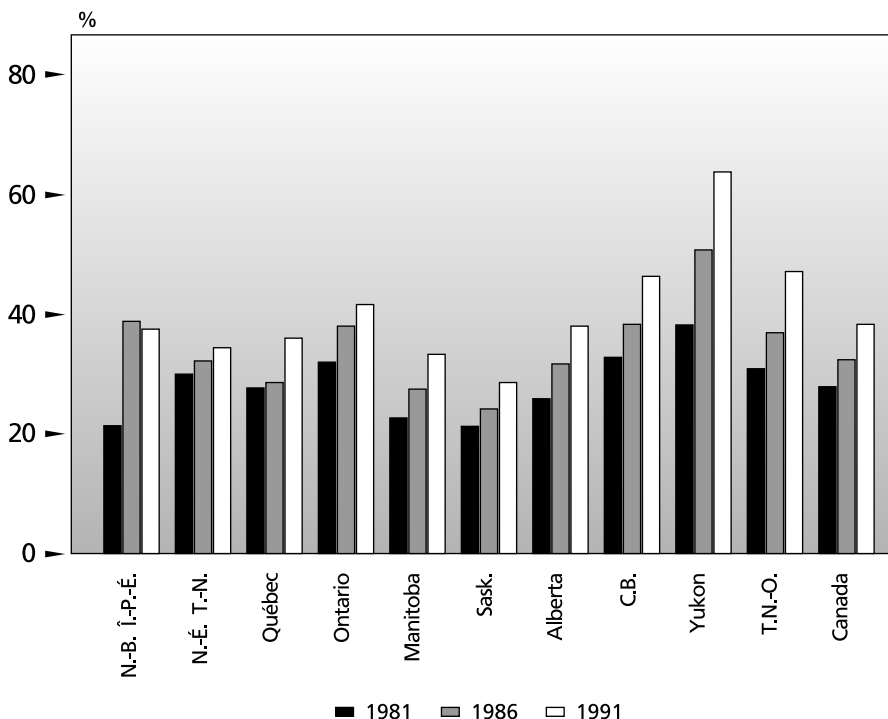


Tableau 34 Pourcentage des Indiens inscrits de sexe féminin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991

Province	1981 Actives ² %	1986 ¹ Actives ² %	1991 ¹ Actives ² %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	21,3	38,7	37,4
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	29,9	32,1	34,3
Québec	27,6	28,5	35,9
Ontario	31,9	37,9	41,5
Manitoba	22,6	27,4	33,2
Saskatchewan	21,2	24,1	28,5
Alberta	25,8	31,6	37,9
Colombie-Britannique	32,7	38,2	46,2
Yukon	38,1	50,6	63,6
T.N.-O.	30,8	36,8	47,0
CANADA	27,8	32,3	38,2

Notes

- En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves, respectivement, n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
- Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

► Taux d'activité : hommes ►

Points saillants

Un peu plus de la moitié de la population d'Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisait partie de la population active en 1991.

Plus des trois cinquièmes des Indiens inscrits de sexe masculin, du Yukon (75 %), des Territoires du Nord-Ouest (61 %) et de la Colombie-Britannique (63 %) faisaient partie de la population active en 1991, contre un peu plus des deux cinquièmes (46 %) de ceux de la Saskatchewan.

Figure 35 Indiens inscrits dans les réserves, de sexe masculin, 15 ans et plus, faisant partie de la population active

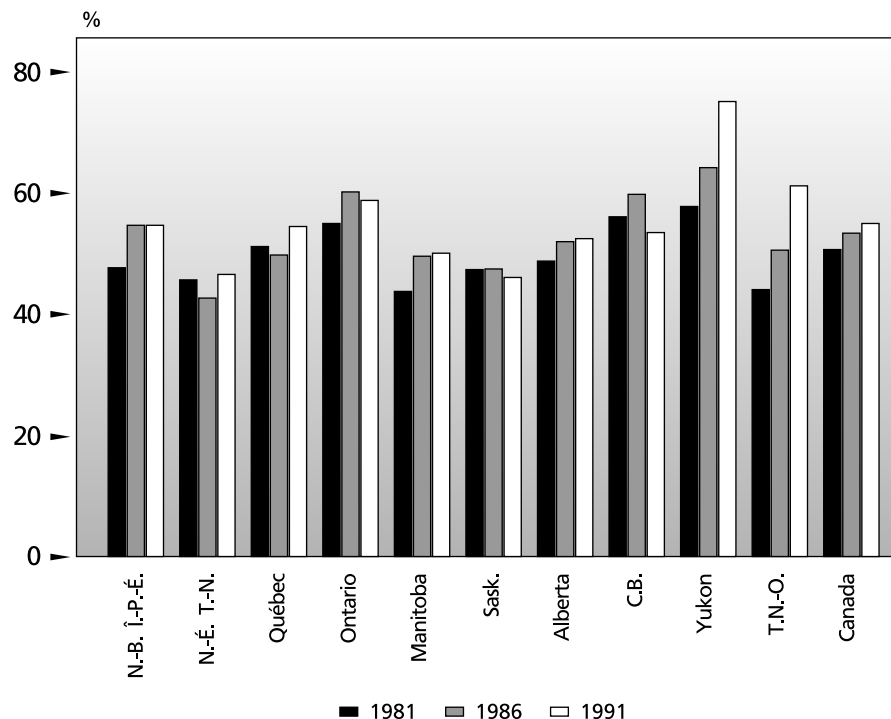


Tableau 35 Pourcentage des Indiens inscrits de sexe masculin de 15 ans et plus faisant partie de la population active et vivant dans les réserves, par province/territoire, 1981 - 1991

Province	1981 Actifs ² %	1986 ¹ Actifs ² %	1991 ¹ Actifs ² %
Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	47,6	54,6	54,6
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	45,6	42,6	46,5
Québec	51,1	49,7	54,4
Ontario	54,9	60,1	58,7
Manitoba	43,7	49,5	50,0
Saskatchewan	47,3	47,4	46,0
Alberta	48,7	51,9	52,4
Colombie-Britannique	56,0	59,7	63,4
Yukon	57,7	64,1	75,0
T.N.-O.	44,0	50,5	61,1
CANADA	50,6	53,3	54,9

Notes

- En 1986 et 1991, 136 et 78 réserves, respectivement, n'ont pas participé au processus du dénombrement dans le cadre du recensement. Par conséquent, les données pour 1981, 1986 et 1991 ne sont peut-être pas directement comparables.
- Nombre de personnes de 15 ans et plus qui, dans la semaine précédant le dénombrement, avaient un emploi ou étaient en chômage mais cherchaient activement du travail.

Source

Données spéciales d'AINC, fondées sur les recensements de la population de 1981, de 1986 et de 1991.

► Organismes de développement économique communautaire ►

Point saillant

Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les collectivités des Premières nations et doivent leur rendre des comptes. Ils assument la responsabilité de l'exécution des programmes et de la prestation des services dont le ministère avait auparavant la responsabilité. Les bureaux régionaux du MAINC travaillent en partenariat avec les ODEC pour donner aux Premières nations le contrôle des priorités de programme, des dépenses, de la conception, de l'exécution et des services consultatifs au niveau local.

Figure 36 Nombre total de tous les genres d'organismes de développement économique communautaire (ODEC)

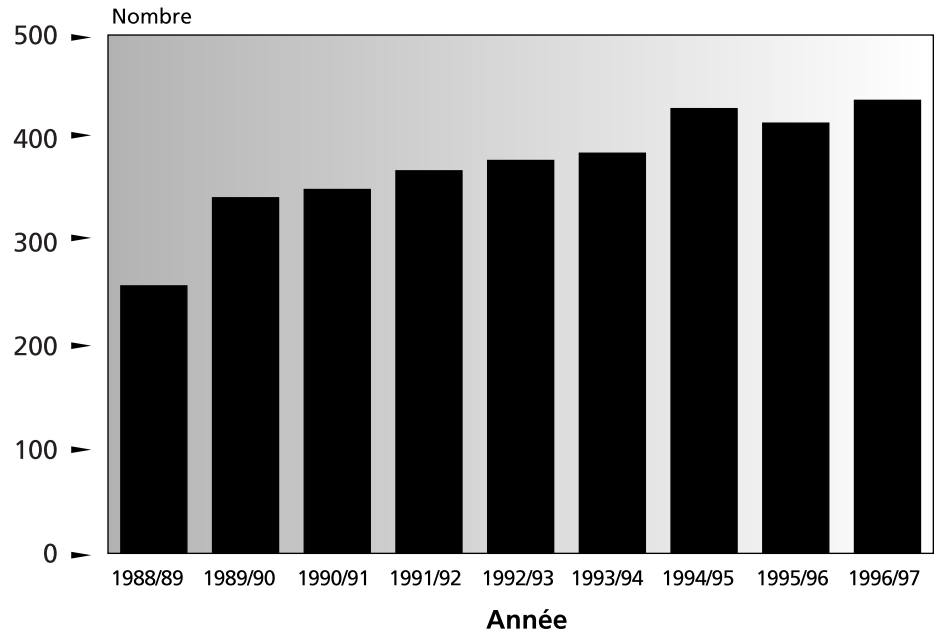


Tableau 36 Organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, 1988-1989 – 1996-1997

Exercice	Total des ODEC de tous genres
1988/89	258
1989/90	343
1990/91	351
1991/92	369
1992/93	379
1993/94	386
1994/95	429
1995/96	415
1996/97	437 ¹

Note

1. Nombre d'ODEC qui avaient fourni un rapport «acceptable» sur le développement économique au 15 août 1997.

Source

Direction générale de la gestion de l'information, MAINC.

► Le Nord ►

Le Nord : croissance démographique	64
Le Nord : composition autochtone	65
Le Nord : mortalité	67
Le Nord : mortalité infantile	68
Le Nord : dépenses du MAINC	69
Le Nord : emploi	71
Le Nord : revenus personnel moyen	72

► Le Nord : croissance démographique ►

Points saillants

Entre 1987 et 1996, la population du Yukon a crû de 21 %, passant de 26 000 à 31 500 habitants; dans les Territoires du Nord-Ouest, la population a crû de 20 %, passant de 55 700 à 66 600 habitants.

Entre 1992 et 1996, la population du Yukon a augmenté de 4 %, pendant que celle des Territoires du Nord-Ouest augmentait de près de 6 %. Le plus clair de l'écart entre les taux de croissance des deux territoires est attribuable à la différence des régimes de migration, aux fluctuations de leurs économies et à la supériorité du taux de natalité des Territoires du Nord-Ouest

Figure 37 Croissance démographique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

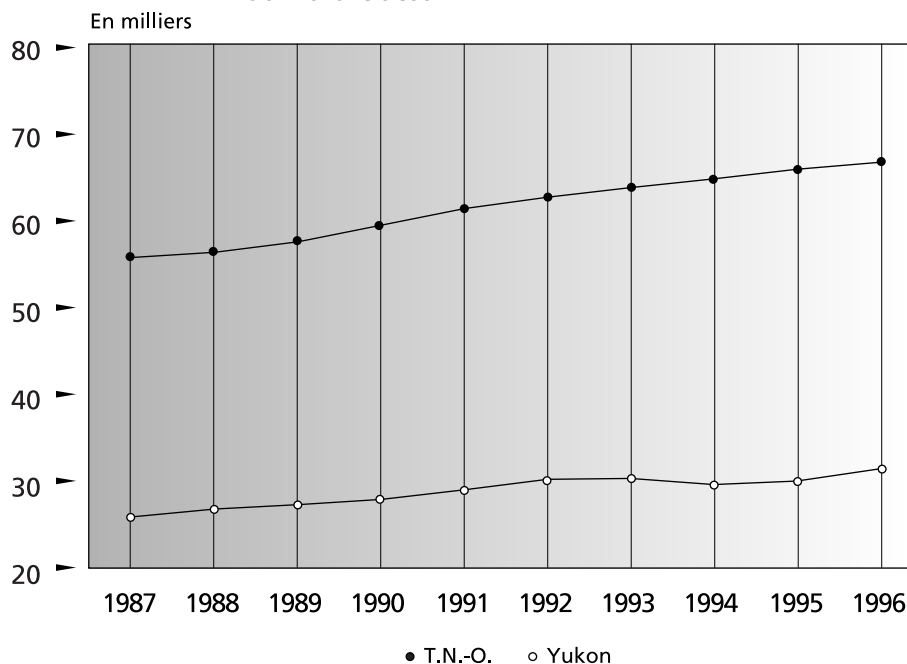


Tableau 37 Croissance démographique totale au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1987-1996

Année	POPULATION TOTALE ¹	
	Yukon	T.N.-O.
1987	26 000	55 700
1988	26 900	56 300
1989	27 400	57 500
1990	28 000	59 400
1991	29 100	61 300
1992	30 300	62 600
1993	30 400	63 700
1994	29 700	64 700
1995	30 100	65 800
1996	31 500	66 600

Note

1. La date de référence des estimations de population est le 1^{er} juillet. Les chiffres de population pour 1987 à 1991 sont des estimations intercensitaires révisées; ceux de 1992 et de 1993 sont des estimations postcensitaires finales; ceux de 1994 sont une estimation postcensitaire mise à jour, et ceux de 1995 sont une estimation postcensitaire préliminaire. Les chiffres de population pour 1991 à 1995 ont été révisés le 7 novembre 1996. Les chiffres pour 1996 sont les chiffres établis au 1^{er} janvier 1997.

Source

Division de la démographie, Statistique Canada.

► Le Nord : composition autochtone ►

Points saillants

En pourcentage de la population totale, la population autochtone du Yukon est passée de 14 % en 1971 à 23 % en 1991.

La proportion d'Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest pendant la même période a aussi augmenté considérablement, passant de 53 % à 61 %.

Figure 38 Populations autochtone et non autochtone du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest

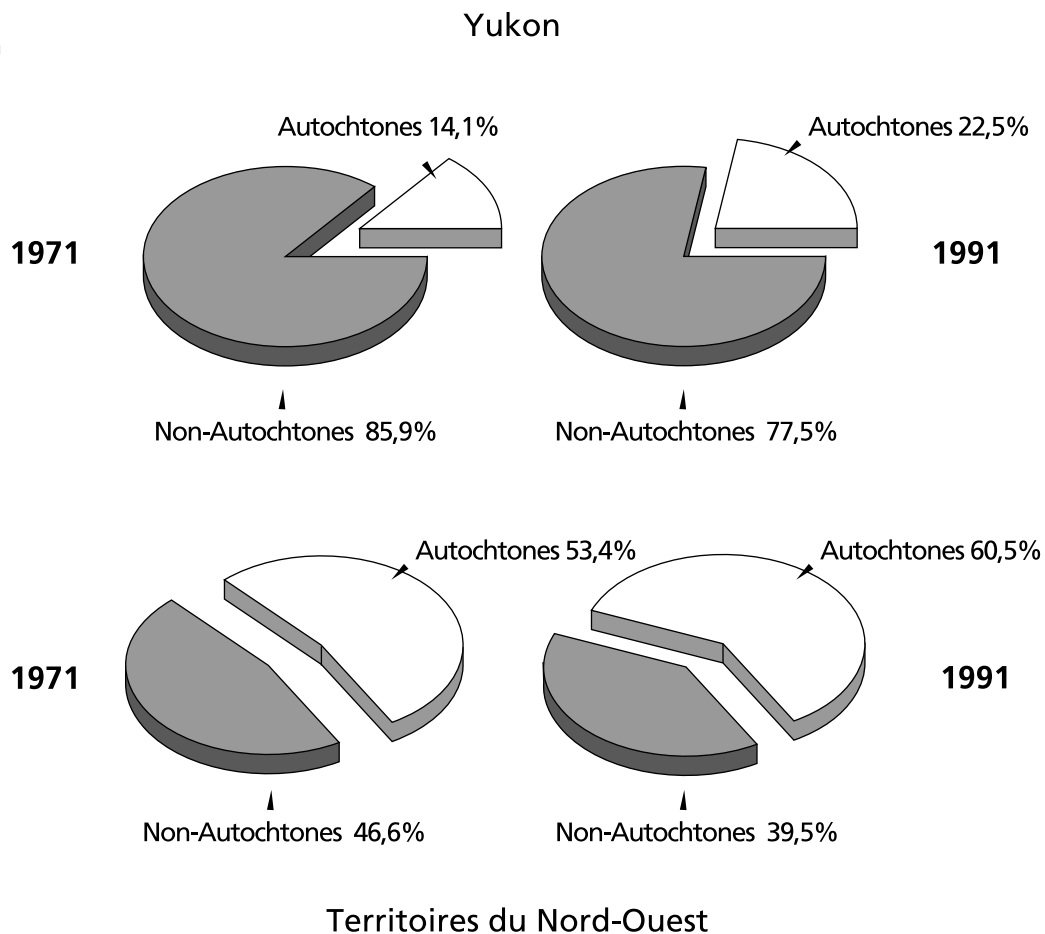


Tableau 38 Population totale par origine ethnique autochtone et non autochtone, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1971 - 1991

	1971 ^{1,4}		1981 ^{2,4}		1986 ^{3,4}		1991 ^{3,4}	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
YUKON								
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5
Indiens	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4
Autochtones mixtes	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2
Non-autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3
Indiens	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8
Autochtones mixtes	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2
Non-autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0

Notes

1. Pour 1971, deux origines autochtones ont été signalées. Certains Métis peuvent avoir été représentés comme des Indiens, mais la plupart se retrouvent dans le groupe des non-Autochtones.
2. Pour 1981, les Indiens inscrits et non inscrits ont été groupés comme Indiens; les Métis forment un groupe distinct. Les personnes qui ont fait état d'une double origine autochtone et non autochtone ont été présentées sous une seule origine autochtone; il n'existe pas de groupe d'origines autochtones mixtes.
3. Pour 1986 et 1991, les chiffres relatifs aux Inuit, aux Amérindiens et aux Métis étaient une combinaison des réponses ne faisant état que d'une seule origine et de celles faisant état d'une origine ethnique autochtone et d'une origine non autochtone, en tant que réponses multiples. Les Autochtones mixtes sont ceux qui ont indiqué avoir plus d'une origine autochtone.
4. Les données sur l'origine ethnique pour 1971 comprennent les personnes institutionnalisées, au contraire des données pour 1981, 1986 et 1991.

Source

Statistique Canada, Recensement de la population.

► Le Nord : mortalité ►

Points saillants

Les taux de mortalité pour le Yukon ont fluctué entre 5,1 pour 1 000 habitants en 1987 et 4,6 pour 1 000 habitants en 1996.

Le taux de mortalité dans les Territoires du Nord-Ouest a varié entre 3,8 pour 1 000 et 4,1 pour 1 000 depuis 1987.

Figure 39 Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

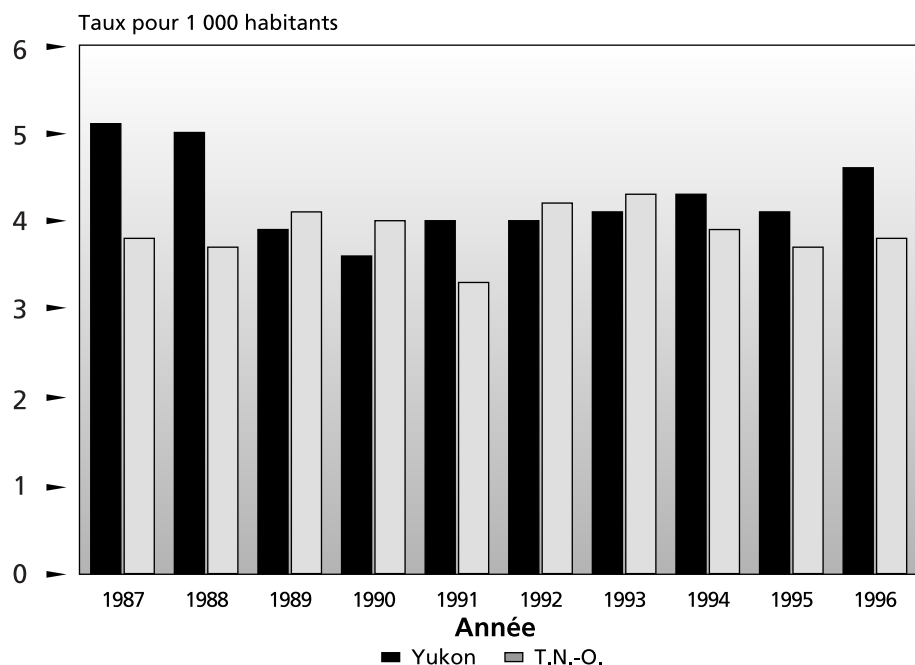


Tableau 39 Taux de mortalité, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1987 – 1996 (Révisé)

TAUX DE MORTALITÉ POUR 1 000 HABITANTS^{1,2}

Année	Yukon	T.N.-O.
1987	5,1	3,8
1988	5,0	3,7
1989	3,9	4,1
1990	3,6	4,0
1991	4,0	3,3
1992	4,0	4,2
1993	4,1	4,3
1994	4,3	3,9
1995	4,1	3,7
1996	4,6	3,8

Notes

1. Les taux sont fondés sur les estimations de population de Statistique Canada en date du 1^{er} juillet. Les chiffres de population pour 1987 à 1993 sont des estimations intercensitaires finales. Les chiffres de population pour 1994 et 1995 sont des estimations postcensitaires mises à jour. Les chiffres pour 1996 sont des estimations provisoires.
2. Les taux de mortalité correspondent aux taux pour la période comprise entre le 1^{er} juillet de l'année indiquée et le 30 juin de l'année suivante.

Source

Statistique Canada, Division de la démographie.

► Le Nord : mortalité infantile ►

Points saillants

Les taux de mortalité infantile dans les deux territoires ont diminué pendant la période de 10 années précédant 1995. Le Yukon a connu un recul, le taux de mortalité infantile y étant passé de 24,8 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1986 à 12,8 en 1995. Le taux de mortalité infantile demeure plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Yukon sauf en 1986. Pendant la période 1986-1995, le taux de mortalité infantile dans les Territoires du Nord-Ouest a diminué de 18,6 à 13,0 pour 1 000 naissances vivantes.

Parce que les populations en cause sont petites, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données à 5 années d'intervalle limite la fluctuation normale associée au taux de mortalité annuel. Cette approche permet de dégager les tendances profondes dans les taux de mortalité infantile.

Note

1. La mortalité infantile se dit des décès d'enfants de moins d'un an.

Sources

1986-1994 : Statistique Canada, Division de la statistique de l'état civil
1995 : Statistique Canada, *Mortalité, liste sommaire des cours, 1995*, n° 84-209 au cat

Figure 40 Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

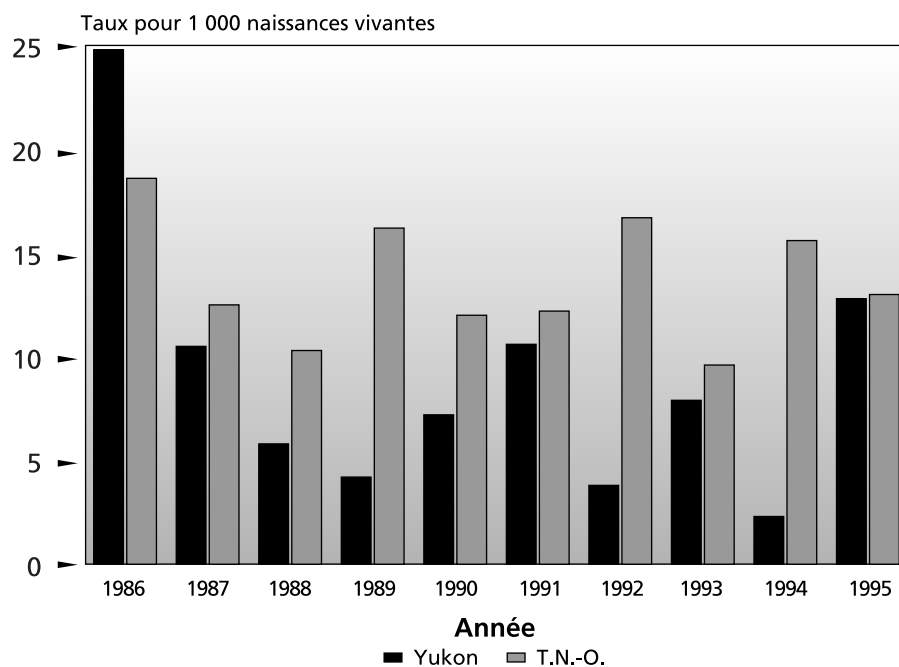


Tableau 40 Taux de mortalité infantile, Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1986 - 1995

TAUX DE MORTALITÉ POUR 1 000 HABITANTS ¹		
ANNÉE	YUKON	T. N.-O.
1986	24,8	18,6
1987	10,5	12,5
1988	5,8	10,3
1989	4,2	16,2
1990	7,2	12,0
1991	10,6	12,2
1992	3,8	16,7
1993	7,9	9,6
1994	2,3	15,6
1995	12,8	13,0

► Le Nord : dépenses du MAINC ►

Points saillants

Pour la période allant de 1987-1988 à 1994-1995 inclusivement, les dépenses totales du MAINC pour les gouvernements territoriaux ont augmenté pour chaque exercice.

À compter de l'exercice 1995-1996, le MAINC a transféré la responsabilité pour les subventions de financement préétabli au ministère des Finances, réduisant ainsi les transferts et les dépenses totales dans le Nord, pour cette région. Au cours des deux exercices 1990-1991 et 1991-1992, les dépenses directes pour le Nord ont diminué à cause du transfert de programmes de type provincial. À compter de 1992-1993, les dépenses directes ont recommencé à augmenter à cause de la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'environnement arctique.

Enfin, les dépenses directes ont plus que doublé en 1993-1994, avec un paiement législatif de 121,8 millions de dollars, ce qui reflète l'impact de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ce paiement, combiné avec une augmentation de 15,0 millions de dollars pour les revendications territoriales du Nunavut, est à l'origine de la plus grande partie de l'augmentation des dépenses directes au milieu des années 90.

Figure 41 Dépenses du MAINC pour le Nord (dollars courants)

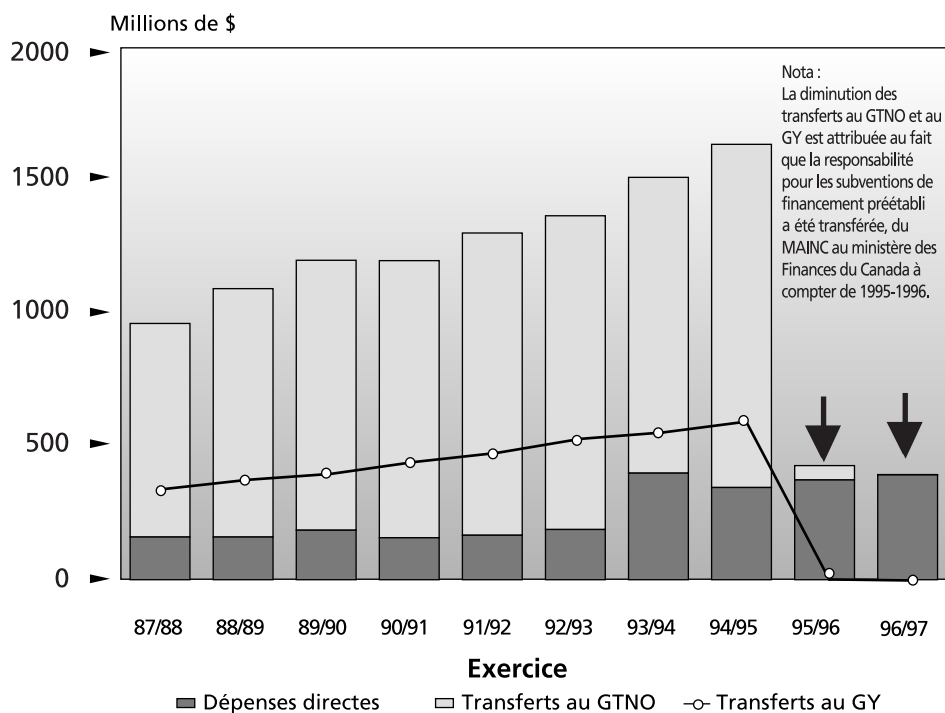


Tableau 41 Dépenses du MAINC pour le Nord 1987-1988 – 1996-1997 (Révisé)

Type	Milliers de dollars									
	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96 prévision	1996/97 plan
Transferts au GY	172 410	189 465	200 141	222 403	239 501	265 018	277 300	297 938	3 829	2 027
Transferts au GTNO	595 406	692 441	752 824	772 038	842 789	874 943	824 141	956 423	39 971	0 864
Dépenses directes	119 381	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 658
Dépenses totales (dollars courants)	887 197	1 001 361	1 091 661	1 111 825	1 206 511	1 280 137	1 399 191	1 512 053	321 959	335 549
335 549										
Dépenses totales (dollars constants de 1992) ¹	1 028 634	1 110 772	1 159 799	1 147 394	1 219 314	1 275 672	1 378 513	1 468 726	305 102	313 670
Dépenses directes par région bénéficiaire										
Yukon	45 368	44 983	61 013	58 374	64 887	65 602	72 850	80 181	77 102	93 533
T.N.-O.	25 892	26 102	26 274	28 520	29 997	41 466	171 683	128 095	157 352	157 943
Le Nord en général	48 121	48 370	51 409	30 490	29 337	33 108	53 217	49 416	43 705	41 182
TOTAL	119 381	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 658

Note

1. On obtient la série en dollars constants en dégonflant les dépenses totales du MAINC par l'indice implicite des prix de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992=100. Le déflateur pour chaque exercice est la moyenne des indices des quatre trimestres du 1^{er} avril au 31 mars.

Source

Programme annuel des dépenses dans le Nord (PADN), MAINC, Ottawa. Le PADN a été mis à jour jusqu'en 1995-1996. Certains chiffres peuvent différer de ceux des éditions antérieures.

► Le Nord : emploi ►

Point saillant

Depuis 1981, le pourcentage d'Autochtones de 15 ans et plus qui ont un emploi a augmenté dans les deux territoires. Les taux d'emploi chez les Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon demeurent cependant bien inférieurs à ceux observés chez les non-Autochtones.

Figure 42 Répartition de l'emploi chez les Autochtones et les non-Autochtones, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

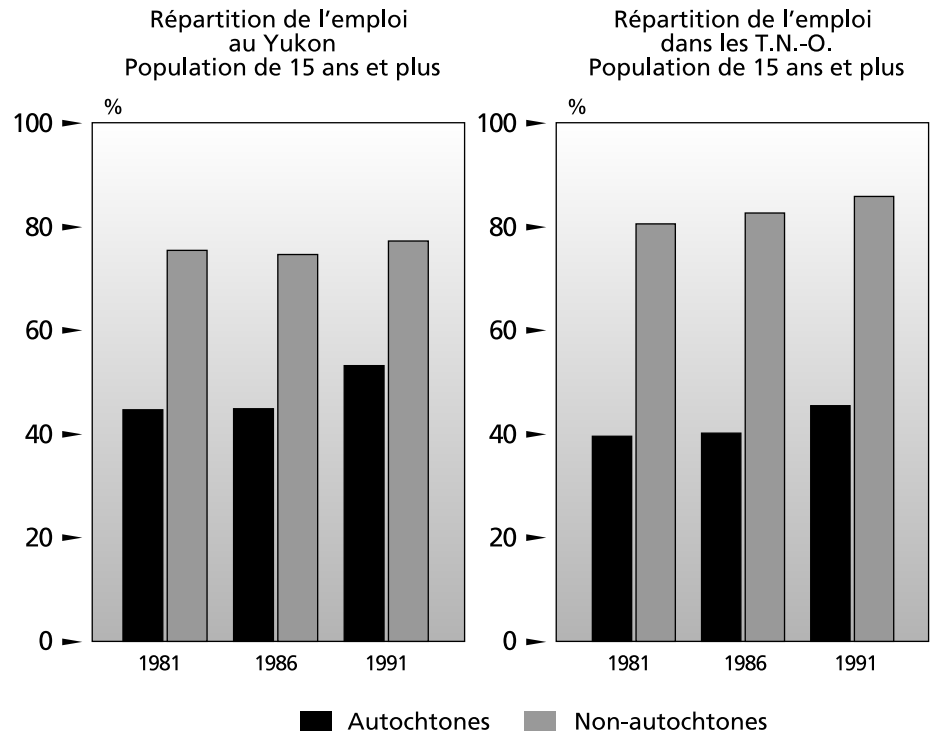


Tableau 42 Répartition de l'emploi dans la population, personnes de 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest – 1981 - 1991

	1981		1986		1991	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON						
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1
TERRITOIRES DU NORD-OUEST						
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9

Source

1981 - 1991 : Statistique Canada, Recensement de la population.

► Le Nord : revenu personnel moyen ►

Points saillants

L'écart entre le revenu moyen total des Autochtones et des non-Autochtones est plus prononcé dans les Territoires du Nord-Ouest qu'au Yukon. En 1990, le revenu moyen des non-Autochtones était de 2,4 fois celui des Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, contre 1,6 fois au Yukon. Entre 1985 et 1990, l'écart s'est refermé au Yukon et s'est accentué dans les Territoires du Nord-Ouest.

En général, les différences de revenu moyen total entre Autochtones et non-Autochtones peuvent être attribuées à des niveaux supérieurs de revenu de transferts gouvernementaux pour les Autochtones, conjugués à des niveaux supérieurs de revenu d'emploi pour les non-Autochtones.

Figure 43 Revenu personnel moyen, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

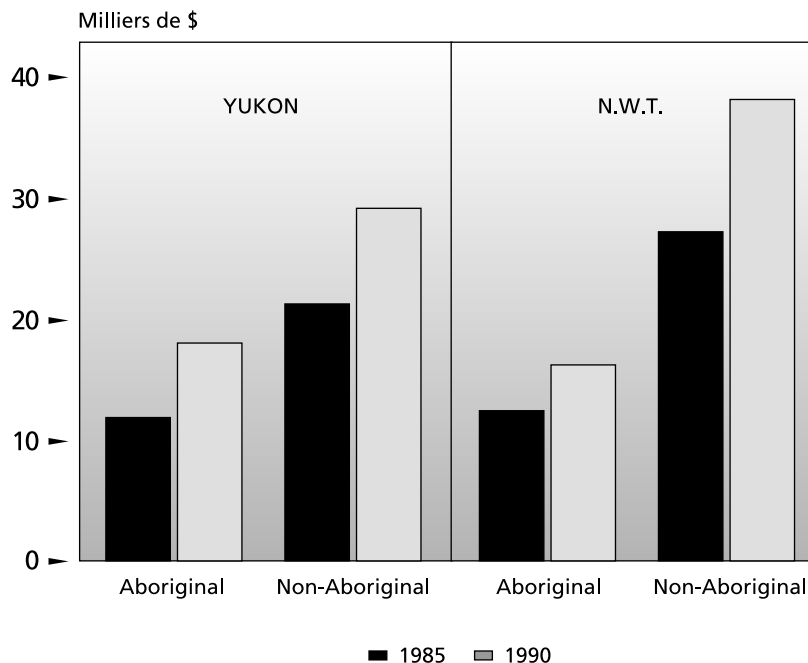


Tableau 43 Revenu par source, population de 15 ans et plus, Yukon et Territoires du Nord-Ouest – 1985 et 1990¹

Source de revenu	Yukon		Territoires du Nord-Ouest	
	Autochtones	Non-Autochtones ²	Autochtones	Non-Autochtones ²
Revenu total (%)				
1990	100	100	100	100
1985	100	100	100	100
Revenu, d'emploi (%)				
1990	81,0	87,7	81,2	94,4
1985	79,0	87,6	83,0	93,4
Transferts, gouvernementaux (%)				
1990	16,2	6,6	17,2	2,9
1985	19,0	6,9	16,0	3,2
Autres, revenus (%)				
1990	2,9	5,7	1,6	2,8
1985	2,0	5,5	1,0	3,2
Revenu, moyen, par, personne				
1990	17 872 \$	28 925 \$	16 151 \$	38 028 \$
1985	11 760 \$	21 080 \$	12 376 \$	27 123 \$
Population, ayant, un, revenu				
1990	3 800	15 995	18 515	16 521
1985	2 805	12 890	13 965	15 215

Notes

1. Les données sont pour les années civiles 1985 et 1990, selon les recensements de la population de 1986 et de 1991.
2. Les chiffres pour les non-Autochtones sont le résultat de la soustraction du revenu global de la population autochtone de celui de la population totale. Le revenu global est le produit de la multiplication du nombre de personnes ayant un revenu par le revenu moyen par personne. En général, la population active autochtone diffère de façon qualitative de la population active non-autochtone en ce sens que ce dernier groupe occupe plus fréquemment des postes professionnels. Cette tendance est reflétée dans les deux composantes du revenu des deux groupes et par les mesures de revenu individuel moyen. De plus, les statistiques démographiques de ces deux populations affichent de grandes différences.

Source

Statistiques Canada, *Profil de la population autochtone au Canada*, n° 94-325 au cat.

► Points supplémentaires ►

Terres	76
Revendications particulières	77

► Terres ►

Points saillants

Le MAINC a administré les transactions foncières pour 2 406 réserves au cours de l'exercice 1996-1997, pour un total de 2 751 342 hectares dans tout le Canada. Cette superficie représente une région de superficie approximativement équivalente à celle de l'île de Vancouver.

Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure de la promotion du développement économique par les Premières nations, les sociétés et les particuliers.

Figure 44 Terres administrées par le MAINC

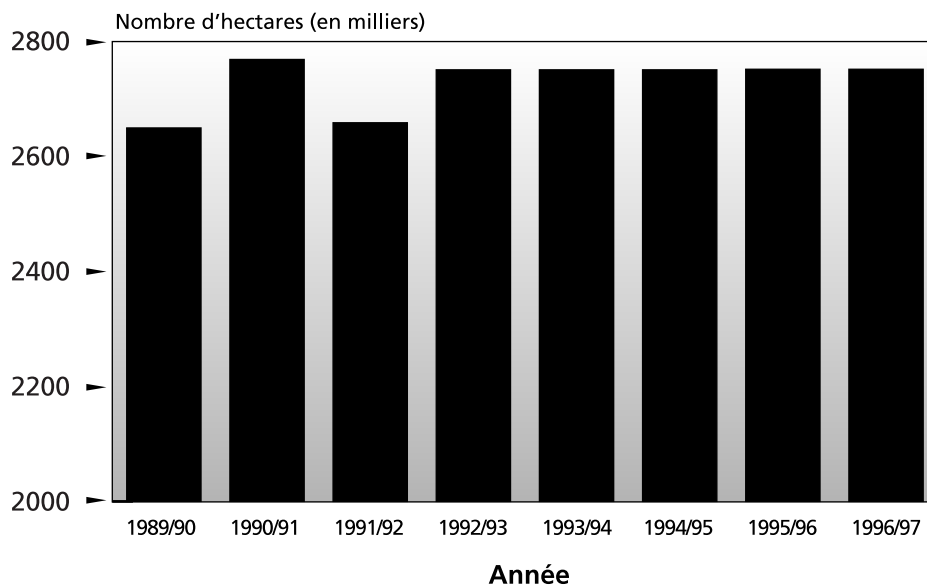


Tableau 44 Terres administrées par le MAINC – Canada, 1989-1990 – 1996-1997

Exercice	Nombre de réserves	Superficie (Hectares)	Nombre de bandes
1989/90	2 263	2 649 000	596
1990/91	2 308	2 768 000	601
1991/92	2 330	2 658 000	603
1992/93	2 364	2 750 000	604
1993/94	2 370	2 750 957	605
1994/95	2 370	2 750 957	607
1995/96	2 376	2 751 603	608
1996/97	2 406	2 751 342	608

Sources

Système de contrôle du registre des terres, MAINC.
Registre des Indiens, MAINC (au 31 décembre de chaque année).

► Revendications particulières ►

Points saillants

Au cours de l'exercice 1996-1997, la Direction générale des revendications particulières a réglé 13 revendications particulières, touchant 12 Premières nations, pour une dépense totale de 34 millions de dollars. De plus, la Direction générale des revendications particulières a conclu une entente importante portant règlement relativement à des terres cédées en vertu d'un traité avec 19 Premières nations du Manitoba.

Entre la date d'entrée en vigueur du programme et le 31 mars 1997, la Direction générale a réglé 172 revendications particulières et des droits fonciers. Depuis octobre 1993, 67 de ces revendications, touchant 85 Premières nations, ont été réglées. La compensation totale versée à ce titre s'élève à 342 millions de dollars et environ 482 000 hectares de terrain ont été ou seront considérés comme faisant partie de réserves.

► LEXIQUE ►

Adultes placés :

Le MAINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont généralement des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.

Type I :

«... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans l'activité de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.»

Type II :

«... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.»

Tiré de *Établissements de soins prolongés pour adultes*, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984.

Aide sociale :

L'aide sociale peut se définir comme les divers types de supplément de revenu versés à des membres des Premières nations, notamment pour le paiement du logement, du chauffage, des services publics, des

aliments et des vêtements, lorsque les familles ou les personnes n'ont pas un revenu d'emploi suffisant pour ces dépenses. Les paiements peuvent être versés à longueur d'année ou de façon saisonnière, en fonction de l'évolution des besoins. Parfois, les conseils de bande offrent des programmes spécialisés d'emploi pour accorder un supplément de revenu aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les programmes d'aide sociale peuvent être administrés directement par les Premières nations ou dans le cadre d'un projet distinct avec un financement du MAINC.

Égouts :

Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés :

Nombre d'enfants qui ont été retirés de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placés dans

un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

Espérance de vie :

«L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âges, et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe» (tiré de Wilkins, Russell, L'état de santé au Canada, 1926-1976, Institut de recherches politiques, mai 1980).

Fonds des Indiens :

Ce sont surtout les activités se passant dans les réserves et portant sur les terres et les ressources qui motivent l'administration des fonds des Indiens. Il y a deux types de fonds des Indiens : ceux qui appartiennent aux bandes et ceux qui appartiennent à des particuliers. Ces fonds sont recueillis par le ministère et détenus au profit des bandes indiennes et des particuliers dans des comptes du Trésor porteurs d'intérêts.

Logement :

Lieu d'hébergement autonome (ayant au moins une chambre à coucher distincte), et que l'on considère être une résidence principale, peu importe le niveau d'occupation, le niveau d'achèvement ou le besoin de rénovation ou de remplacement.

Loi C-31 :

«La loi C-31, promulguée par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Elle a trois objectifs principaux :

éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital;

permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien;

rendre les bandes en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif.

«En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage.» (tiré de *Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II*)

Modes optionnels de financement (MOF) :

Le MAINC a établi des ententes de MOF avec les bandes indiennes (ou les conseils tribaux) pour permettre de nouvelles ententes financières et administratives plus souples en vertu desquelles le conseil de bande est responsable principalement envers les membres de la bande.

Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale :

Processus par lequel l'autorité gouvernementale est transférée aux Indiens et aux Inuit, selon les étapes suivantes :

Négociations sur le fond :

négociations menant directement à de nouvelles ententes qui seront sanctionnées par une loi.

Négociations cadres :

le mandat des négociations comprend une liste des pouvoirs que réclame une collectivité en sus de ce que lui confère la *Loi sur les Indiens*, des modifications proposées à ses structures de régie et des nouveaux aménagements législatifs qu'elle demande pour permettre ces changements. Il comprend aussi des plans de travail et des budgets pour les négociations sur le fond, ainsi qu'un processus de ratification pour toutes les ententes.

Population servie :

Les régions communiquent les statistiques de l'état civil des personnes servies par la Direction générale des services médicaux (DGSM, Santé et Bien-être social). La population à risque devrait être la population servie, plutôt que la population totale d'Indiens inscrits. Les taux bruts sont calculés en fonction de la population servie déclarée par les régions. Les données de la DGSM

sont sujettes à des variations d'observation. Certaines régions recueillent les statistiques tant pour les Indiens dans les réserves que pour les Indiens hors réserve (c'est le cas du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Yukon), alors que d'autres obtiennent les chiffres pour la plupart des Indiens dans les réserves seulement (Atlantique et Ontario). Au Québec, les statistiques couvrent moins de la moitié des Indiens dans les réserves depuis 1990. Sont exclus du champ d'observation les Indiens de la Colombie-Britannique et, depuis 1987, ceux des Territoires du Nord-Ouest, en raison du transfert des services de santé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Prestataires :

Le mot «prestataires» désigne les personnes qui reçoivent des prestations sociales et le mot «bénéficiaires», l'ensemble des prestataires et les personnes à leur charge

Programme d'aide sociale :

Programme qui assure des fonds et des services aux personnes et aux familles admissibles.

Registre des Indiens :

«Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par le MAINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année».

Revendication particulière :

La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

Services d'eau :

Se dit de la présence de services d'eau (c.-à-d. par canalisations, puits, transport par camion ou autre) dans un logement.

Taux de croissance annuel moyen :

La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$TCAM = (X_1 / X_0)^{1/n} - 1$$

où X_1 = données pour l'année la plus récente de la période

X_0 = données pour l'année la plus ancienne de la période

n = durée de la période (en années).

Zone géographique :

Urbaine :

Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Rurale :

Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Éloignée :

Zone dans laquelle une bande se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route à longueur d'année.

Accès limité :

Zone dans laquelle une bande n'a pas d'accès routier à longueur d'année au centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.

Centre de services :

Collectivité où les services suivants sont disponibles :

- a) des fournitures, des matériaux et du matériel (p. ex., construction, bureau)
- b) un bassin de main-d'oeuvre spécialisée ou semi-spécialisée
- c) au moins une institution financière, et
- d) des services fédéraux et provinciaux.